MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mercredi 8 octobre 2003, à 20 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Gérard Deshusses, Alain Fischer, Mmes Vanessa Ischi Kaplan, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle* et *Mme Bérengère Rosset.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino,* maire, *M. Pierre Muller,* vice-président, *MM. Manuel Tornare, André Hediger* et *Patrice Mugny,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 septembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 octobre et mercredi 8 octobre 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai une première communication concernant la commission ad hoc Agenda 21. Les commissaires de cette commission proposent aux conseillères et conseillers municipaux qui le souhaitent de participer au Forum Agenda 21, qui aura lieu le lundi 24 novembre 2003, de 16 h à 19 h 30. Le lieu de la réunion reste à préciser.

Ensuite, j'aimerais, en votre nom à tous, souhaiter un prompt rétablissement à notre premier vice-président M. Deshusses, actuellement malade.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 400 000 francs affecté au Fonds chômage municipal et destiné à financer les derniers engagements temporaires en cours de procédure en 2003 et surtout les prolongations des contrats temporaires en cours des demandeurs d'emploi (PR-291 A)[1].

Rapporteure: M[me] Sandrine Salerno.

La présente proposition a été renvoyée en commission des finances le 3 juin 2003. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Didier Bonny, a débattu de l'objet lors des séances des 27 août et 16 septembre 2003. Les notes ont été prises par M[mes] Arlette Mbarga et Gisèle Spescha, que nous remercions pour leur travail.

[1] Proposition, 100.

Rappel de la proposition

L'année 2003 se caractérise par un nombre très important de demandes d'engagements temporaires provenant des services municipaux. Force est de constater que ces derniers connaissent régulièrement des besoins de personnel liés notamment à des surcharges de travail ponctuelles ou à des absences de personnel fixe (en incapacité de travail).

Parallèlement le nombre de demandeurs d'emploi, tous statuts confondus, sollicitant des missions auprès de la Cellule coordination chômage est, lui aussi, pour 2003 en augmentation[1]. Cet état de fait reflète la réalité extrêmement tendue et préoccupante du marché de l'emploi genevois.

La plupart des contrats en cours financés par le biais du Fonds chômage ont une durée comprise entre deux et six mois. Il est sollicité, de la part des responsables des services, une prolongation de quasiment toutes ces premières missions, qui devraient prendre fin entre juin et octobre 2003, pour la grande majorité de celles-ci.

Or, il apparaît que les demandes de prolongations de tous les contrats en cours entraîneraient en fin d'année, si elles étaient toutes honorées, un dépassement de crédit d'environ 1,4 million[2] sur le montant initialement inscrit au budget.

En conséquence, sans une rallonge financière, à hauteur de 1,4 million, la Cellule «action contre le chômage» du Service des ressources humaines se devra de refuser nombre de demandes de prolongations de contrats. Cela posera un lourd problème aux chômeurs qui n'auraient pas de possibilité de se réinscrire immédiatement à l'Office cantonal de l'emploi, en vue d'une nouvelle période d'indemnisation chômage, et cela pénalisera parallèlement les services municipaux désireux de poursuivre des rapports de travail avec les collaborateurs temporaires financés par le fonds.

Séance du 27 août 2003

Audition de M. Christian Ferrazino, maire

Le maire rappelle les termes de la proposition (cf. ci-dessus).

---

[1] Par ailleurs, il faut rappeler que tous les candidats en activité dans le cadre de l'action contre le chômage se doivent de réunir douze mois pleins de période salariée, soumise à cotisation, pour ouvrir un 2e ou un 3e délai-cadre applicable à la période d'indemnisation chômage fédérale. Avec l'introduction de la nouvelle LACI, au 1er juillet 2003, il en est de même pour les assurés sans aucun droit à l'indemnité fédérale de chômage, engagés en Ville de Genève (passage, donc, de six mois à douze mois de cotisation pour l'ouverture aussi d'un premier droit au chômage).

[2] Il a été calculé, à ce titre, les provisions salariales nécessaires jusqu'au 31 décembre 2003, soit les salaires, les charges patronales (pour les institutions), les diverses indemnités de nuisances et l'allocation complémentaire de 2,5% des salaires annuels (versée ordinairement avec le salaire du mois de décembre).

Questions et réponses

Le président s'assure du sens de la proposition du Conseil administratif: pour l'année en cours, le Fonds chômage atteindra 3,4 millions de francs (compte tenu des 2 millions votés dans le cadre du budget 2003).

Réponse affirmative.

Un autre commissaire souhaiterait connaître le nombre de personnes concernées par le crédit. Des renseignements (profils socioprofessionnels, notamment) quant aux personnes qui émargent au fonds sont aussi demandés.

Il lui est répondu que ces éléments seront fournis par la Service des ressources humaines.

Un commissaire demande des explications relatives au besoin financier supplémentaire dont le Conseil administratif se fait l'écho. En outre, il s'enquiert de savoir si une solution sera trouvée quant à l'absentéisme du personnel et aux surcharges de travail ponctuelles.

Il lui est répondu qu'il faudra se renseigner auprès du Service des ressources humaines. Par ailleurs, il est déclaré que par le biais du Fonds chômage il est possible d'obtenir des contrats temporaires.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité pour le Conseil administratif de demander des crédits budgétaires supplémentaires. Il se demande à quoi sert l'exercice du budget si, en cours d'année, l'exécutif peut modifier des rubriques budgétaires.

Il lui est répondu qu'il s'agit là d'un correctif budgétaire intervenant durant l'année budgétaire. Cette possibilité existe et est parcimonieusement utilisée par l'exécutif. Il n'y a là rien de particulier ou d'extraordinaire. Le Conseil municipal doit, par ailleurs, donner son aval.

Finalement, un commissaire demande si certains montants sont investis dans des aides particulières et si des aides telles que le microcrédit sont envisagées.

Le magistrat répond qu'actuellement le Fonds chômage sert à encadrer et épauler les chômeurs et à leur trouver un emploi temporaire au sein ou à l'extérieur de l'administration, afin de rouvrir des droits au chômage.

Séance du 16 septembre 2003

Audition de M. Olivier Veyrat, chef du Service des ressources humaines, et de M. Pascal Perret, coordinateur chômage

Les personnes auditionnées informent la commission du fait que l'argent mis à disposition, dans le cadre de l'action municipale contre le chômage, a été utilisé

rapidement. Au mois d'avril dernier, le Service des ressources humaines a formellement avisé les chefs de service de l'administration municipale de l'engagement total du crédit «Fonds chômage» 2003. Le Conseil administratif a été informé de la situation et a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil municipal le crédit budgétaire supplémentaire proposé.

Il est rappelé que, durant l'année en cours, il y a eu davantage de demandeurs d'emploi que durant les années précédentes, que les besoins dans les services ont augmenté et que l'apport des mesures cantonales a diminué d'environ 30%.

Selon le rapport global et le résumé communiqués par le Conseil administratif en date du 3 septembre 2003 (voir *Mémorial* No 8 – 161e année), il apparaît que la Ville a offert 164 places de travail temporaires pendant le premier semestre de cette année. Sur ces 164 engagements, 117 ont été financés par le Fonds chômage. Les placements durables (fixes) représentent environ 10% des chômeurs engagés d'abord temporairement. Ce résultat est jugé satisfaisant.

En outre, il est souligné que la Cellule coordination chômage dispose d'un effectif très réduit pour mener à bien ses missions (le responsable de la cellule et une secrétaire à 50%).

Finalement, face à l'explosion des demandes de la part des services et des personnes à la recherche d'un emploi, il est avancé que la question des critères d'affectation des sommes peut se poser. Doit-on privilégier les ressortissants communaux[1]? Préférer un type de population (situation financière et familiale, âge, etc.) spécifique? La question reste ouverte.

Questions et réponses

Un commissaire demande ce qui se passerait en cas de refus du crédit budgétaire supplémentaire.

Il lui est répondu qu'il conviendrait, dans un premier temps, de cesser les engagements de demandeurs d'emploi. S'agissant des prolongations de contrats, il conviendrait de voir dans quelle mesure les services bénéficiant de personnel par le biais du fonds pourraient prendre en charge, sur leur propre budget temporaire, toutes les prolongations. En cas d'impossibilité, plusieurs candidats seraient dans une situation très délicate, car obligés d'émarger à nouveau à l'assurance, au RMCAS ou à l'assistance.

Un commissaire souhaite des détails complémentaires relatifs à l'augmentation de la somme allouée ainsi que des éclaircissements quant au fonctionnement du fonds.

---

[1] Pour 2003, 62,4% des bénéficiaires sont des communiers.

Il lui est expliqué qu'au 1er janvier le budget initial alloué permet de financer les salaires des personnes déjà en activité, car engagées pendant l'année civile précédente, et dont le contrat prend fin l'année civile suivante.

Ainsi, une partie de la masse salariale annuelle est déjà provisionnée en début d'année pour les contrats en cours.

Sitôt le nouveau crédit alloué, les demandes des services et des institutions extérieures à l'administration (souvent subventionnées et d'utilité publique) pour de nouveaux engagements sont présentées à la personne qui gère le fonds.

Lorsqu'un chef de service présente une demande d'engagement temporaire, la cellule veille à la subsidiarité financière (en premier lieu les mesures cantonales, puis l'engagement sur la ligne budgétaire temporaire du service, enfin, et à défaut, le Fonds chômage municipal).

Les candidats sont généralement engagés pour trois ou six mois. Ils sont suivis par le responsable de la cellule de l'action communale contre le chômage.

S'ils font un bon travail et que la poursuite de leur collaboration est demandée, leur contrat peut être prolongé. Le contrat n'est donc pas directement signé pour douze mois et ce notamment afin de motiver le demandeur d'emploi à poursuivre ses recherches d'emploi.

Usuellement, 5 à 10% des personnes engagées retrouvent une activité salariée durant leur période d'engagement par le biais du fonds. Cette année, à la conjoncture encore plus tendue, un seul candidat est sorti de sa mission temporaire pour commencer une activité durable.

Un commissaire demande ce qui se passe si une personne ne donne pas satisfaction et qu'elle a un contrat de trois mois.

Il lui est répondu que le contrat est rompu, mais qu'il y a un suivi de la part de la Cellule coordination chômage pour trouver une autre solution de réinsertion.

Il faut distinguer deux situations, soit un comportement inadéquat au travail, soit un manque de compétences. Dans ce dernier cas, en particulier, la personne concernée aura la possibilité d'être placée dans une autre mission en meilleure adéquation. Il est évident cependant que, pour quelques personnes qui ne font pas l'affaire, le contrat n'est pas renouvelé.

Enfin, quand la réinsertion fonctionne bien et que le service souhaite prolonger le contrat sur le Fonds chômage (c'est la grande majorité des cas), il est très difficile de refuser. On essaie d'éviter ces refus de prolongation, car c'est alors un retour du candidat au chômage (sans ouverture d'un nouveau délai-cadre indemnisé possible) ou/et à l'assistance

La demande de rallonge financière proposée permettrait le financement de toutes les prolongations contractuelles.

Un commissaire exprime son inquiétude à voir l'Etat se désengager au profit de l'action municipale.

Il lui est répondu que ce risque existe, en effet. Pour le premier semestre 2003, seulement 20 placements en mesures cantonales ont pu se concrétiser. Par le passé il y en avait une centaine sur une même période. Les raisons du moindre placement dans ce contexte émanent des critères de sélection de l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

Selon le principe de subsidiarité des engagements et d'une manière générale, la Cellule coordination chômage donne la priorité aux placements de personnes en fin de droit financés par le Canton.

Il est aussi demandé si le Fonds chômage travaille à mettre en adéquation les besoins de l'administration avec la demande ou si, au contraire, ce sont les profils et compétences des demandeurs qui priment. De même, l'intervenante souhaite savoir combien de demandes de personnes n'ont pas pu bénéficier de l'aide du fonds.

Il lui est répondu que la cellule part de la situation des demandeurs d'emploi. Ces derniers peuvent d'ailleurs être aussi placés à l'extérieur de l'administration (institutions subventionnées, notamment).

A un commissaire qui demande plus précisément à quels critères d'affectation répond le fonds, il est répondu que la Ville focalise son action sur les demandeurs d'emploi qui arrivent ou qui sont en fin de tous droits fédéraux et cantonaux, soit les personnes inscrites dans un 2e ou 3e délai-cadre indemnisé.

Les personnes dans cette situation, si elles ne trouvent pas de mission temporaire d'au moins douze mois, ne pourront plus ouvrir un nouveau délai-cadre indemnisé. En fin de tout droit d'assurance fédérale et cantonale, elles devront se rendre à l'Hospice général et demander d'émarger au RMCAS.

Il est précisé à ce sujet que sur les 117 personnes engagées par le biais du fonds:

63 (soit 53,9%) étaient dans un 2e, 3e – et plus – délai-cadre indemnisé;

34 personnes (29%) émanent d'un 1er délai-cadre, mais y compris 9 stagiaires (perfectionnement professionnel) et 6 primo-demandeurs (1er emploi après un stage);

19 personnes (16,2%) sont issues du RMCAS, de l'HG ou sont sans aucun droit;

1 personne (0,9%) touche une aide forfaitaire pour un travail de rédaction d'un guide en faveur des chômeurs.

Les âges des 117 bénéficiaires du fonds varient ainsi:

20 – 29 ans: 15 personnes (majoritairement des stagiaires), soit 12,8%;

30 – 34 ans: 9 personnes, soit 7,7%;

35 – 39 ans: 9 personnes, soit 7,7%;

40 – 44 ans: 15 personnes, soit 12,8%;

45 – 49 ans: 15 personnes, soit 12,8%;

50 – 54 ans: 21 personnes, soit 18%;

55 – 59 ans: 18 personnes, soit 15,4%;

60 – 65 ans: 15 personnes, soit 12,8% (dont quatre terminant leur mission avant l'AVS).

Vu ce qui précède, la tranche sensible de 45 à 65 ans contient 69 personnes sur les 117, soit 59%.

Un commissaire, constatant l'augmentation de 1,4 million pour 2003, s'inquiète pour l'année prochaine. Que se passera-t-il? Les 3 millions de francs prévus seront-ils suffisants?

Il lui est répondu qu'il faudra peut-être que le politique se charge d'élaborer des critères qui président au choix des candidats. Toutefois, il est ajouté que l'année 2003 est exceptionnelle. Cette dernière a été jusqu'ici très éprouvante et a vu des sollicitations incessantes de personnel temporaire par les services et des demandes des personnes désireuses de se réinsérer professionnellement.

Un commissaire demande des éclaircissements quant aux engagements demandés par le département des affaires culturelles. On note, en effet, un nombre important d'engagements financés par le biais du fonds.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'emplois de surveillance dans les musées, principalement.

Le même commissaire relève alors que, lorsque le Conseil municipal ne vote pas des postes au budget, certains engagements sont toutefois réalisés par le biais du fonds. Cela laisse songeur…

Il lui est rétorqué que, lorsqu'une personne subit un chômage prolongé, elle se retrouve dans une situation très précaire. Les engagements dans les musées, par exemple, permettent de retrouver une pratique professionnelle qui ne requiert pas de trop grandes compétences.

Cela est un atout pour des personnes qui ont parfois besoin d'être sécurisées, lors de leur première nouvelle prise d'emploi.

Finalement, une des personnes auditionnées relève le fait qu'un grand nombre de chômeurs ont épuisé les mesures cantonales, car elles ne sont octroyées qu'une fois tous les deux délais-cadre. C'est là aussi un critère à relever. Il n'y a jamais de doublons entre les mesures cantonales et les autres, dont celles de la Ville, car elles sont complémentaires et échelonnées dans le temps (délai-cadre). Le but est de trouver, pour chaque cas et à chaque fois, des opportunités de réinsertion.

Discussion et vote

La représentante du groupe socialiste rappelle qu'un nouveau règlement relatif à l'action du Fonds chômage a été récemment voté par le Conseil municipal. Il ne s'agit désormais plus uniquement d'apporter de l'aide individuelle, mais aussi de financer des projets novateurs portés par des tiers. Elle souligne que les personnes rencontrées ont demandé instamment que des critères guidant leur action soient établis. Cette demande devrait être prise en compte par le Conseil administratif.

Elle annonce que le groupe est disposé à voter la demande de crédit supplémentaire. Le Fonds chômage doit posséder les moyens financiers adéquats lui permettant de répondre aux engagements pris vis-à-vis des services et des candidats.

Le représentant du Parti libéral annonce que son groupe est également prêt à donner une suite favorable à cette proposition. Toutefois, la question de la subsidiarité de l'action (Confédération – Canton – commune) semble poser un problème. L'engagement et l'effort de la Ville ne peuvent coïncider avec le désengagement des autres acteurs.

Il ajoute qu'en ce qui concerne l'établissement de critères il est frappant de voir que l'administration ne semble pas posséder de répondant hiérarchique. Il ne faudrait pas que l'appel entendu par la commission reste sans réponse.

De plus, le Parti libéral se plaît à souligner une attitude velléitaire de la part de l'exécutif qui va parfois un peu vite en besogne et semble s'engager dans toutes sortes de directions. Les libéraux souhaitent qu'il y ait prise de conscience que la Ville de Genève n'est pas en mesure de soigner tous les maux de la planète.

Le représentant du Parti radical estime que la Ville a une responsabilité qui est engagée et qu'il lui faut assurer les contrats déjà signés. A ce sujet, il rend attentifs les membres de la commission sur le fait que le fonds aide des personnes anciennement actives professionnellement dans le cadre de la Société d'exploitation du Casino (SECSA).

Pour le reste, il partage l'analyse du groupe libéral. Il souligne que la modification de la loi fédérale sur le chômage a des implications directes sur les niveaux administratifs inférieurs. Il déplore ce transfert de charges.

Finalement, il estime qu'il faudrait doter le Service des ressources humaines en personnel supplémentaire et qu'il s'agit de rester attentif à l'élaboration souhaitable de critères.

Le représentant du groupe SolidaritéS déclare que son parti votera le crédit complémentaire demandé. Quant aux critères, il soutient que c'est à l'exécutif de les dicter. Par ailleurs, il souligne que le Service des ressources humaines et la cellule chômage possèdent déjà des critères propres qui semblent satisfaisants. Le problème réside aussi dans l'afflux des demandes. Il conclut en espérant que le budget 2004 débloquera des sommes suffisantes permettant d'accomplir un travail qui est plus que nécessaire.

Le représentant des Verts se déclare impressionné par le travail réalisé au sein de la cellule. Un poste et demi pour gérer l'ensemble des dossiers ne paraît pas suffisant. Les Verts voteront la demande de crédit supplémentaire, notamment parce que le chômage fait des dégâts sérieux chez les personnes concernées et sur leur environnement familial.

La représentante du Parti du travail se rallie aux propos émis par ses collègues des groupes des Verts et SolidaritéS. Elle ajoute que le travail est un droit, tout comme le logement. Elle fait savoir que son parti votera sans réticence la proposition.

Le représentant du groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis qu'il faut aider ceux qui ont travaillé et payé des impôts dans la commune. A son sens, il est important de fixer des critères. Il affirme que son groupe votera le crédit demandé.

Le président, représentant le groupe démocrate-chrétien, déclare que pour sa part il s'abstiendra. L'augmentation du Fonds chômage ces dernières années est allée croissant. On est passé de 1 million à 2, puis 3, et cette année ce sera 4,5 millions. Il avance qu'il faut savoir raison garder. L'action communale doit être complémentaire à celle de l'Etat et non favoriser son désengagement.

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 12 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 S, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 UDC).

Dès lors, arrivée au terme de ses travaux sur cet objet, la commission des finances recommande au Conseil municipal d'accepter le projet d'arrêté suivant. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC). Je voudrais remercier la rapporteure, M[me] Sandrine Salerno, pour la célérité avec laquelle elle a rendu son rapport. Il y avait en effet une urgence certaine à traiter cette proposition, puisqu'il fallait que ce crédit soit à la disposition du Conseil administratif avant la fin de l'année. Compte tenu des quarante jours de délai référendaire, il fallait absolument que ce crédit soit encore voté lors de cette session. Je remercie également la commission d'avoir, une fois de plus, travaillé rapidement.

Premier débat

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous avons voté récemment un nouveau règlement pour le Fonds chômage, en vue de pouvoir financer des projets novateurs d'associations afin de requalifier les chômeurs, non seulement les chômeurs de longue durée mais aussi les chômeurs de courte durée, puisque plus on attend plus ces personnes ont de la difficulté à retrouver un emploi. Nous espérons bien que dorénavant le Fonds chômage de la Ville sera plus efficace, en complément de ce que font la Confédération et le Canton.

A ce propos, il faut relever que nous sommes amenés, en tant que commune, à nous substituer à la Confédération et au Canton. Ceux-ci décident des diminutions d'aides sociales de tous ordres, y compris sur le dos des chômeurs, et, en dernier ressort, la commune se voit obligée d'aider des personnes en grande difficulté qui n'ont pas été aidées par les instances qui auraient dû le faire. Je pense que nous allons être assez unanimes, ce soir, pour compléter le montant du Fonds chômage et j'aimerais que nous soyons aussi unanimes pour voter 1,4 million de plus au budget 2004. En effet, si nous devons voter ce montant aujourd'hui, c'est forcément que nous devrons en disposer demain, puisque vous n'êtes pas sans savoir – vous avez lu les journaux comme moi – que le chômage augmente de nouveau en Suisse, particulièrement à Genève et, ce qui est plus grave, particulièrement parmi les jeunes. Cela est très grave. Je me félicite donc que nous votions ce crédit ce soir.

M. Pierre Losio (Ve). Je voudrais attirer l'attention de ce Conseil sur certains points en répétant brièvement ce qu'a dit M. Mino. Premièrement, par souci de bonne gestion et de clarté budgétaire, il me semble indispensable d'inscrire au budget 2004 la somme qui correspond à nos dépenses réelles en ce qui concerne le chômage.

Deuxièmement, on s'est effectivement aperçu que le chômage touchait beaucoup les jeunes. A cet égard, je pense que, du côté de la Ville, il y a un effort à faire en ce qui concerne l'offre de places d'apprentissage. Seuls quelques rares services au sein de notre administration s'engagent vis-à-vis de la jeunesse et prennent des apprentis. Nous souhaiterions que d'autres services s'en inspirent.

La troisième chose que nous avons apprise en étudiant cette proposition, c'est que la cellule qui s'occupe du Fonds chômage, sous le chapitre «Autorités», travaille largement en sous-effectif. Il n'y a qu'une seule personne pour traiter tous les dossiers, c'est-à-dire pour mener les entretiens, pour donner des préavis et pour faire des propositions aux différents services de l'administration. A ce sujet, il serait souhaitable – en tout cas c'est le souhait des Verts – qu'un demi-poste soit ajouté au budget de la cellule du Fonds chômage pour l'exercice 2004. Cela dit, bien entendu, nous voterons cette proposition.

M^me^ Sandrine Salerno (S). L'étude, en commission des finances, de cette proposition de crédit budgétaire supplémentaire déposée par le Conseil administratif nous a permis de souligner plusieurs choses, qui ont déjà été dites d'ailleurs par MM. Mino et Losio, et notamment l'excellent travail fait par la fonction publique municipale. Il est vrai que la cellule de coordination contre le chômage a un effectif très réduit, qui comprend une personne à temps plein et un demi-poste de secrétariat. Visiblement, ce n'est pas suffisant. Le groupe socialiste se joint donc à la demande qui vient d'être formulée par les Verts et prie le Conseil administratif de bien vouloir examiner les besoins en ressources humaines de cette cellule.

Deuxièmement, il a été intéressant de constater, en commission des finances, que le travail fait par cette cellule du Fonds chômage concerne des publics qui ne peuvent plus avoir accès aux aides fédérales ou cantonales, des personnes qui sont souvent dans un 2^e^, voire un 3^e^ délai-cadre. Pour ce qui est de l'Alternative, nous avons souvent déposé des motions à ce sujet, nous sommes souvent intervenus lors du budget, et notamment le Parti socialiste qui a demandé, d'année en année, à ce que la ligne du Fonds chômage soit dotée de sommes plus importantes. Une crainte que nous avons souvent formulée était que l'administration municipale ne se substitue au Canton. En auditionnant à la fois MM. Veyrat et Perret, nous nous sommes rendu compte que le travail fait par la municipalité était vraiment un travail complémentaire. Les personnes qui sont aidées, soutenues et accompagnées – car tout un travail d'accompagnement est fait par cette cellule – sont des personnes qui ne peuvent souvent plus prétendre à des prestations fédérales ou cantonales. Pour nous, c'est quelque chose d'important.

Malheureusement, et c'est un peu le revers de la médaille, l'efficacité de la Ville dans ce domaine fait que l'Office cantonal de l'emploi, notamment, se décharge très largement de ses responsabilités. Cela nous a été confirmé et nous le déplorons, parce que, si nous avons un rôle complémentaire à jouer en matière de réinsertion professionnelle, nous n'avons certainement pas à nous substituer à l'action cantonale, qui visiblement n'est plus aussi bien menée qu'elle l'était auparavant.

Nous voterons donc ce soir ce crédit de 1,4 million, en rendant le Conseil administratif attentif au fait que nous avons récemment adopté un nouveau règle-

ment pour le Fonds chômage, qui prévoit notamment la mise en place d'un forum consultatif, formé d'associations professionnelles, syndicales, patronales, et que nous souhaiterions voir le Conseil administratif avancer sur ce dossier.

M. Alexis Barbey (L). J'ajouterai tout d'abord ma voix au concert de louanges qui se sont élevées sur les bancs de l'Alternative concernant la qualité du travail et l'implication – qui nous ont été démontrées – des représentants de l'administration municipale, en particulier de MM. Veyrat et Perret, concernant la gestion du Fonds chômage. Je crois que leur forte implication personnelle et leur envie de bien faire dans ce domaine sont à saluer.

Maintenant, en ce qui concerne le Fonds chômage lui-même et son financement, ils nous font penser à l'exercice des vases communicants à l'envers. Je ne rappellerai pas à cette docte assemblée qu'en Suisse le principe prévalant dans les différents échelons du pouvoir est celui de la subsidiarité. La commune se charge des premières actions; ce qu'elle ne peut pas faire ou pas aussi bien que le Canton, elle le délègue au Canton; ce que les Cantons ne peuvent faire aussi bien que ne le ferait la Confédération, c'est la Confédération qui s'en charge. Or, là, dans l'exercice du Fonds chômage, il me semble qu'on est en train de faire le même exercice, mais la tête en bas… La commune s'engage à aider des chômeurs en difficulté et, conséquence tout à fait naturelle, le Canton se dit que, puisque la commune s'en charge, il n'a pas besoin de s'en charger et qu'il peut donc diminuer son aide. La Confédération, dont c'est également une des tâches que de lutter contre le chômage, fait la même chose vis-à-vis du Canton. Le résultat, naturellement, c'est qu'il y a un dangereux renversement de la charge et des responsabilités, en matière de chômage, de la Confédération vers les communes, ce que le Parti libéral ne souhaite pas voir se généraliser.

D'autre part, d'un point de vue plus fondamental, le Parti libéral est intimement convaincu que ce type d'aide, aussi nécessaire qu'il puisse être, ne fait qu'entériner et encourager des situations qui ont des effets pervers à long terme. En aidant pendant cinq ans, voire sept ans, des chômeurs à se former, en leur allouant des subsides, on en fait des gens qui ne sont plus capables de se présenter à un entretien d'embauche avec des arguments suffisamment convaincants. Je pense que des politiques un peu plus incitatives seraient bien plus bénéfiques. A cet égard, j'aimerais citer un sujet qui nous a occupés lors de notre dernière séance plénière et qui était celui des microcrédits. Pour ce qui est du Parti libéral, il préférerait de beaucoup que ce montant de 1,4 million soit utilisé à encourager des initiatives individuelles plutôt qu'à soutenir des situations à long terme comme celles dont il est question.

Cela dit, le Parti libéral n'est pas un parti irresponsable, il est bien conscient de son devoir face aux gens en difficulté et c'est pourquoi il soutiendra cette demande de crédit.

M. Didier Bonny (DC). Si le Parti démocrate-chrétien partage, pour une grande part, la position qui vient d'être exposée par le représentant du Parti libéral, il n'arrive pas tout à fait à la même conclusion quant au vote qui nous est demandé ce soir. En effet, comme nous l'avons fait en commission, nous avons décidé de nous abstenir sur ce crédit supplémentaire de 1,4 million. Je vais vous expliquer en quelques mots quelle en est la raison.

Tout d'abord, il faut se souvenir qu'il y a trois ans le Fonds chômage était de 1 million; il y a deux ans, il était de 2 millions et l'année dernière de 3 millions. Ce soir, on nous demande 1,4 million supplémentaire, ce qui nous amène à 4,4 millions. Quand j'entends M. Mino dire que, dans le prochain budget, il faudrait que le montant du fonds colle à la réalité, je rappelle à cette assemblée que, sur 3 millions d'excédents, si on alloue 1 million au ballet du Grand Théâtre et 1,5 million au Fonds chômage, ce sera bientôt la banqueroute! *(Exclamations.)* Cela pour dire qu'on ne peut pas ajouter, ici et là, les millions les uns après les autres, sauf à faire d'autres choix, sauf à faire marcher la planche à billets et à se tourner vers les deux vaches à lait que sont la taxe professionnelle et les amendes. Encore que cela s'est déjà vu et que cela peut encore se faire! Je referme la parenthèse.

Compte tenu de ce qui se passe sur le front de l'emploi, on pourrait augmenter le Fonds chômage à 10, 15 ou 20 millions, on arriverait à les dépenser; on pourrait engager trois, quatre, cinq ou dix personnes, il n'y a aucun problème. La question est que la commune ne devrait intervenir que subsidiairement, après le niveau fédéral et cantonal. Pour ma part, je n'ai pas perçu les propos qui ont été tenus en commission de la même manière que M^me^ Salerno. J'ai clairement entendu que l'explosion des emplois financés par le Fonds chômage au sein de la Ville de Genève était due à un désengagement, en tout cas partiel, de l'Etat. Or, la commune n'a pas à se substituer à l'Etat, sauf – et là je suis d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure – s'il n'y a plus d'aide à attendre des niveaux fédéral et cantonal. La commune peut donner un coup de pouce, mais je ne suis pas persuadé que ce soit forcément le cas: je pense que la Ville de Genève, en l'occurrence, supplée parfois le Canton, ce qu'elle ne devrait pas faire.

A part cela, le budget du Fonds chômage étant déjà de 3 millions, on aurait quand même dû pouvoir le respecter. Il est vrai que les forces à disposition au Service des ressources humaines pour la cellule du Fonds chômage ne sont pas suffisantes et je comprends très bien qu'il ait été difficile, pour cette cellule chômage, de contrôler exactement quelles étaient les implications de tous les engagements auxquels elle avait procédé. C'est sans doute pour cette raison que le budget a explosé et c'est également pour cette raison que nous ne voterons pas contre ce crédit. Ne serait-ce que pour les personnes qui doivent finir les douze mois au sein de l'administration municipale pour bénéficier d'un nouveau délai-cadre, il ne serait absolument pas correct de refuser ce crédit.

Par contre, par notre abstention, nous voulons montrer qu'il ne convient pas simplement de voter un crédit supplémentaire et de passer au budget suivant. Il faut s'interroger sur le rôle fondamental de la commune en matière de chômage et je crois qu'à cet égard le règlement du Fonds chômage que nous avons adopté au mois de décembre 2002 donne des réponses. Augmenter le Fonds chômage pour l'année prochaine de 1,5 million n'est en tout cas pas la bonne réponse au problème du chômage, malheureusement lancinant et bien dommageable pour ceux qui se trouvent dans cette situation.

M^me^ Hélène Ecuyer (T). Pour notre part, nous voterons ce crédit de 1,4 million pour le Fonds chômage. En effet, chacun a droit au travail; c'est un droit, comme le droit au logement. Dans la situation actuelle où il y a beaucoup de jeunes chômeurs, beaucoup de chômeurs de plus de 50 ans qui ont énormément de peine à retrouver du travail, il ne convient pas de commencer à établir des critères ou à faire des choix, pour savoir qui peut bénéficier du Fonds chômage ou pas, qui peut bénéficier d'un emploi ou pas. Il me semble que tous ceux qui sont aptes à travailler doivent pouvoir le faire. Les entreprises genevoises ont une très grosse responsabilité dans le chômage. Certes, la Ville ne devrait pas avoir à débourser autant, à faire autant à travers le Fonds chômage, mais si les entreprises ne font pas leur travail, il faut bien que quelqu'un le fasse. A mon avis, la seule solution pour le moment est d'augmenter ce Fonds chômage.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, je suis encore sous le coup de l'argumentation qui vient d'être développée! Pour notre part, nous comptons approuver ce crédit ce soir. Il y a passablement de réflexions que nous partageons avec nos cousins libéraux et démocrates-chrétiens, mais nous assumerons le oui à ce crédit, non pas pour les mauvaises raisons que vient d'évoquer la préopinante du Parti du travail – s'il y a une entité à qui il ne faut pas jeter la pierre ici, c'est bien l'économie, qui assume sa part de responsabilité – mais parce que le peuple a voté par référendum, l'année dernière, une nouvelle loi fédérale sur le chômage. On peut effectivement juger que certains de ses effets se répercutent sur les municipalités, mais c'est une décision populaire. Ne jetons pas la pierre ici à l'économie, aux entreprises qui, en l'occurrence, assument assez bien leurs responsabilités sociales.

Cela étant, un argument qui a retenu notre attention et qui nous rend enclins à soutenir ce crédit supplémentaire, c'est le fait que la Ville a une responsabilité accrue – j'espère avoir ici l'attention toute particulière de M^me^ Ecuyer et de son groupe politique – en matière de chômage en Ville de Genève, eu égard à l'affaire du Casino, qui a engendré un certain nombre de sans-emploi… *(Protestations.)*

Ecoutez, c'est écrit noir sur blanc, c'est la réalité! Nous voterons donc ce crédit notamment pour cette raison-là, parce que la Ville doit assumer ses responsabi l i-tés jusqu'au bout. J'entends bien vos hululements, mais, ma foi, c'est ainsi!

Pour en revenir au fond, nous reprenons à notre compte les propos tenus par M. Bonny, qui sont frappés au coin du bon sens: nous ne pourrons pas éternellement rallonger les crédits du Fonds chômage. Nous devons mener une réflexion globale sur ce problème, sachant que la municipalité doit agir de manière subsidiaire, et c'est là aussi un principe sur lequel nous ne transigerons pas.

En conclusion, nous soutiendrons donc ce crédit, parce qu'il est juste que la Ville intervienne. La ville et le canton de Genève sont particulièrement touchés par le chômage: nous avons reçu aujourd'hui les dernières statistiques qui montrent que Genève, avec 6,6% de chômeurs, est le canton le plus touché par ce phénomène. Nous pensons donc qu'il est légitime que la municipalité participe à l'effort, tout en appelant de nos vœux, à l'instar d'autres groupes dans cette enceinte, une réflexion plus globale sur la prise en charge par les municipalités de ce type de problème.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (abstention du groupe démocrate-chrétien et de quelques membres de l'Union démocratique du centre).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 400 000 francs, affecté au Fonds chômage municipal et destiné à financer les derniers engagements temporaires en cours de procédure en 2003 et surtout les prolongations des contrats temporaires en cours des demandeurs d'emploi.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2003 de la Ville de Genève sous le compte «Fonds de chômage» 001052/30122.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 13 octobre 1999, intitulée: «Prolongement de la ligne TPG N° 6 jusqu'au collège Claparède, pour quand?» (I-808)[1].

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La ligne N° 27 des Transports publics genevois s'arrête au collège Claparède, avant le parc relais de Sous-Moulin et la douane de Thônex-Vallard, cela à la satisfaction des usagers.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
Jean Erhardt *Christian Ferrazino*

5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 juin 2003, intitulée: «Exposition de sculptures dans les Rues-Basses ou au centre-ville» (QE-108)[2].

TEXTE DE LA QUESTION

Il fut une époque, celle de l'ancien maire Claude Ketterer, où les Rues-Basses étaient un espace où étaient exposées des sculptures contemporaines. Certes, cela provoquait des débats passionnés. Il y a également eu la fameuse «frite».

Est-ce que le Conseil administratif envisage de relancer une telle expérience?

---

[1] «Mémorial 157e année»: Développée, 1764.
[2] Annoncée, 681.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présence de l'art sur le domaine public a évolué ces dernières années et a pris des formes nouvelles, comme le Festival des arbres de Noël.

Le Conseil administratif souhaite également à l'avenir, à travers des aménagements éphémères, appeler les artistes à s'exprimer à travers des œuvres temporaires, comme cela fut le cas de la fameuse «frite» de la place du Rhône.

Par ailleurs, l'association d'artistes pour les aménagements urbains devra se poursuivre. Cependant, ce n'est pas toujours sous forme de sculptures que ces interventions se manifesteront.

Cela n'empêche évidemment pas l'organisation d'expositions de sculptures contemporaines dans les Rues-Basses et le centre-ville, voire également dans les parcs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
Jean Erhardt *Christian Ferrazino*

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet et M^me^ Monica Huber Fontaine, acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2003, intitulée: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève» (M-120)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de privilégier le recours à des matériaux innovants tels que les tuiles solaires lors de la rénovation ou de la construction des bâtiments appartenant à la Ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La production alternative d'énergie basée sur la valorisation du rayonnement solaire fait partie intégrante du programme de politique énergétique de notre municipalité depuis plus de vingt ans.

[1] Rapport, 484.

Le programme solaire thermique

Au début des années 1980, différentes installations pilotes réalisées par la Ville de Genève ont mis en évidence la possibilité de capter de l'énergie solaire de façon fiable pour la production d'eau chaude dans les immeubles de logements par l'intermédiaire de capteurs solaires thermiques placés en toiture. Les faibles besoins d'eau chaude dans les bâtiments publics ou écoles ne permettent de rentabiliser ni financièrement ni écologiquement ces installations.

Les recherches menées à l'époque par le Service de l'énergie ont démontré qu'il était possible de produire de l'énergie à un prix voisin de celui de l'électricité si l'on se contente uniquement de préchauffer l'eau chaude et d'assurer ainsi une couverture des besoins de l'ordre de 25%.

Afin d'équiper progressivement les immeubles locatifs de capteurs solaires partout où cela était facilement réalisable, un crédit d'investissement de 2 millions de francs avait été voté par le Conseil municipal en décembre 1988.

Cette décision donna une impulsion significative à cette opération. Aujourd'hui, la Ville de Genève dispose de 34 installations solaires thermiques, qui représentent ensemble une surface de près de 2200 m^2 de captage. Elles permettent une économie annuelle de 120 TEP (tonnes équivalent pétrole), déchargeant ainsi l'atmosphère urbaine de 350 tonnes de dioxyde de carbone et de plusieurs centaines de kilos d'effluents polluants divers.

Les installations solaires photovoltaïques

Si les capteurs thermiques, comme leur nom l'indique, permettent de valoriser la chaleur produite par le rayonnement solaire, les cellules photovoltaïques (ou photopiles) transforment directement ce rayonnement en électricité.

Lorsqu'une particule lumineuse atteint une cellule photovoltaïque, il en résulte une tension électrique. Les photopiles sont en général fabriquées à partir de plaquettes de silicium cristallin. C'est l'assemblage entre elles des différentes plaquettes de silicium qui forme le capteur photovoltaïque et qui en définit la puissance électrique.

Pendant longtemps, du fait de leur coût particulièrement élevé, les installations solaires photovoltaïques étaient réalisées pour fonctionner de manière autonome. Elles étaient généralement utilisées dans les régions situées à l'écart du réseau électrique, par exemple dans les maisons de vacances, les cabanes de montagne et pour les systèmes de télécommunications isolés.

Mais les installations photovoltaïques peuvent aussi être raccordées au réseau électrique, au moyen d'un onduleur chargé de convertir le courant continu d'origine photovoltaïque en courant alternatif. L'électricité produite est utilisée directement par le producteur ou injectée dans le réseau électrique.

La Ville de Genève possède une seule installation de ce type, située en toiture du groupe scolaire de l'Europe, à l'avenue d'Aïre. D'une puissance de 3 kW et d'une surface de 30 m^2, sa production est en totalité injectée dans le réseau électrique. Elle fait l'objet d'un contrat de vente d'énergie avec les Services industriels de Genève dans le cadre de la bourse solaire que ces derniers ont mis en place.

Le photovoltaïque en question

Outre son prix, particulièrement élevé, les restrictions généralement avancées concernent le temps de retour énergétique des systèmes photovoltaïques. Autrement dit, la durée de fonctionnement nécessaire pour que l'installation «compense», par sa production, la quantité d'énergie qu'il a fallu pour la fabriquer. Selon différentes sources, cette durée serait comprise entre deux et cinq ans (alors que la durée de vie de l'installation est estimée à vingt ans).

D'autre part, dans son processus, la production de silicium génère un flux de matières dont la nature peut être considérée comme extrêmement polluante. Cependant, ces considérations doivent être relativisées, car les quantités de matière en jeu ne sont pas (encore) très importantes en chiffres absolus, surtout en regard d'autres secteurs d'activités (mines, chimie, pétrole). Mais, en réalité, l'industrie électronique est la plus polluante qui soit (avec l'industrie pharmaceutique) si l'on considère la quantité de polluants générés par unité de produit final (réf: S. Erkmann, *Vers une écologie industrielle*).

Selon d'autres sources, enfin, le silicium utilisé résulterait de résidus de l'industrie des supraconducteurs, ce qui tendrait à considérer, au contraire, que l'industrie photovoltaïque permet de valoriser un déchet.

Par conséquent, faut-il réellement promouvoir ce type d'énergie?

De notre point de vue, en l'état actuel des connaissances, il faut pourtant répondre à cette question par l'affirmative. Les principales raisons en sont les suivantes:

– aujourd'hui, l'accroissement des ventes suit une courbe exponentielle. Cela signifie que les coûts de production sont en baisse constante, sans toutefois atteindre encore ceux émis par des centrales classiques. D'une manière générale, on estime qu'une production multipliée par 10 permet d'en diviser le coût par deux;
– d'autre part, d'importants progrès techniques sont aussi attendus dans le domaine de l'efficacité et du rendement de conversion des cellules et des divers composants actifs d'une installation. Nul doute qu'ils devraient contri-

buer à diminuer les surfaces nécessaires et les frais d'investissement par unité de puissance et participer activement à une diminution du coût de production sur la durée d'utilisation;

– à ce calcul, il faudrait également internaliser les coûts externes générés par d'autres modes de production, dont l'impact social et environnemental n'apparaît pas dans le prix de vente du produit fini. Si les coûts internes sont bien à la charge du consommateur, les coûts externes, eux, restent généralement à la charge de la société (rejets polluants, production de CO_2, risques liés au transport des énergies brutes, etc.);
– aujourd'hui, nous couvrons 90% de nos besoins énergétiques en utilisant des ressources qui ont été données une fois pour toutes à notre planète. Il s'agit d'un capital dont on sait qu'il ne se renouvellera plus à l'échelle humaine une fois épuisé. Il est donc indispensable d'accroître la part de production d'énergie issue de sources renouvelables en développant des solutions de production alternative. L'énergie solaire en fait partie.

Le solaire photovoltaïque en Ville de Genève et l'utilisation des toitures

Depuis plusieurs années, les projets de construction ou de rénovation sont systématiquement étudiés de manière à garantir un usage optimal et rationnel des espaces libérés en toiture, afin d'y intégrer des projets liés soit à la politique énergétique, soit à la préservation de l'environnement, tels que:

– installations solaires (thermiques ou photovoltaïques);
– récupération d'eau de pluie;
– végétalisation.

L'intégration de panneaux solaires en toiture ou en façade de bâtiment doit respecter des principes d'intégration architecturale et d'esthétisme et ne pas heurter les préoccupations de la protection des patrimoines construits et paysagers.

A ce sujet, il est intéressant de savoir que le Département cantonal de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, en charge des questions énergétiques, ne soutiendra pas des projets prévus dans des bâtiments protégés ou qui entreraient en conflit avec les intérêts de protection du patrimoine.

Si la Ville de Genève n'a, jusqu'à ce jour, pas souhaité développer la réalisation d'installations photovoltaïques en plus grand nombre, c'est par souci d'efficacité énergétique lié à la gestion de son important patrimoine construit.

En effet, intégrant l'électricité dans son programme de politique énergétique dès le début des années 1990, le Service de l'énergie a préféré privilégier l'optimisation des consommations et les économies d'énergie plutôt qu'une logique de production alternative. Dans les faits, le principe de cohérence veut que l'on consomme moins avant de produire plus.

Ainsi, en dix ans, près de 4 millions de kWh ont été économisés, soit 10% des besoins globaux. La plupart des opérations ont été réalisées dans le respect d'une rentabilité économique, en privilégiant une approche simple, ne demandant que peu d'investissement. A titre d'exemple, il aurait fallu construire 1500 installations photovoltaïques semblables à celle de l'école de l'Europe et un investissement de 80 millions de francs pour atteindre en production la quantité d'énergie qui a été économisée.

Cependant, pour les raisons évoquées précédemment et sans attendre le dépôt de la présente motion, le Conseil administratif a décidé d'inclure le développement des installations solaires photovoltaïques dans la politique énergétique de notre municipalité. L'objectif de la Ville de Genève est de contribuer à atteindre l'objectif cantonal, qui est d'amener la production photovoltaïque à 6 Watt de puissance installée par habitant à l'horizon 2010, c'est-à-dire augmenter d'un facteur cinq la puissance installée actuelle.

Pour cela, quatre programmes sont développés.

L'intégration de centrales photovoltaïques dans les projets de construction

Des études de faisabilité sont menées lors de chaque projet, afin de déterminer le potentiel solaire de chaque bâtiment neuf ou à rénover. Ces études permettent également de déterminer le potentiel d'utilisation en cas de solaire thermique.

La mise à disposition de toitures de ses bâtiments à des entreprises tierces pour l'installation de centrales photovoltaïques

Dans le cadre de la nouvelle politique des Services industriels de Genève pour la promotion des énergies renouvelables, l'exploitation de centrales photovoltaïques devient rentable pour des entreprises privées. Celles-ci cherchent continuellement des espaces pour leurs nouvelles installations. La Ville de Genève a établi une convention de mise à disposition de ses toitures pour ces entreprises tierces, avec obligation d'information quant aux rendements et aux résultats des installations.

La poursuite du programme, lancé au début des années 1990, de maîtrise systématique de la demande d'électricité par l'assainissement des installations et l'intégration d'automatismes de commande dans ses bâtiments

La systématique de la politique énergétique est la recherche d'économie, avant le développement de nouvelles sources de production d'énergie. En effet, toute énergie qui n'est pas consommée n'a pas besoin d'être produite.

L'information auprès des usagers

La sensibilisation des usagers répond d'une logique de diminution des consommations d'énergie et d'une utilisation rationnelle des facteurs énergétiques.

S'agissant de la production d'électricité à l'aide de cellules solaires, plusieurs projets sont à l'étude alors que d'autres sont en phase de réalisation. Parmi ces derniers figurent l'intégration de cellules solaires photovoltaïques dans le cadre des projets suivants:

– crèche de Châteaubriand;
– buvette de la piscine extérieure des Vernets (berges de l'Arve);
– halle de gymnastique artistique du centre sportif du Bois-des-Frères.

Ils ont tous fait l'objet d'une décision favorable du Conseil municipal, financés qu'ils sont par les crédits de construction des objets considérés ou par des crédits de politique énergétique.

Conclusion

La faisabilité d'intégrer des installations solaires en toiture des bâtiments de la Ville de Genève est systématiquement étudiée lors de projets de construction ou de rénovation, de même que la végétalisation des toitures et la récupération de l'eau de pluie.

Pour cela, le Service de l'énergie s'est doté d'outils méthodologiques efficaces permettant d'évaluer la rentabilité énergétique de chaque projet et le potentiel de production.

L'utilisation d'éléments intégrés comme les tuiles solaires est donc étudiée et sera retenue si le potentiel énergétique est suffisant et pour autant que les projets n'entrent pas en conflit avec des intérêts de protection du patrimoine.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
Jean Erhardt *Christian Ferrazino*

M. Alain Marquet (Ve). Je voudrais remercier le Conseil administratif de l'explication qui nous est fournie. On sent évidemment la patte de M. Macherel derrière cette réponse et nous nous réjouissons de le voir continuer dans son travail et nous permettre d'étudier des propositions incluant toujours plus d'écologie dans leurs aspects énergétiques.

J'aimerais relever une chose importante. Dans cette réponse, il est précisé une fois de plus, par écrit, que, dans le calcul des retours sur investissements ou des investissements initiaux dans les installations productrices d'énergie de ce genre, on ne tient jamais compte des coûts externes générés par les autres modes de production. Cela est dit en page 3 de façon très précise et, s'il faut lire ce point-là, je suggère quand même aux conseillers municipaux de lire l'ensemble du document, parce qu'il leur donnera des explications très précises sur les intentions de la Ville en la matière. Vous savez que, pour ma part, je suis impatient et que mon impatience n'a d'égale que ma détermination sur le sujet!

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2003, intitulée: «Pour un soutien municipal à Genèv'Roule» (M-237)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– déposer une demande de crédit permettant d'assurer la survie du système de prêt et location de vélos Genèv'Roule dès 2003;
– insister auprès du Conseil d'Etat pour que le Canton partage solidairement et équitablement avec la Ville de Genève la charge financière qui en découle.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 1er janvier 2003, la pérennité de l'association Genèv'Roule est assurée en partie grâce au soutien de la Ville de Genève.

Conformément à la proposition PR-189 datée du 21 février 2002, un montant de 300 000 francs a été inscrit pour 2003 sur la ligne budgétaire 36506.230402.

Le même montant est proposé pour l'exercice 2004, en lieu et place d'un crédit ad hoc, conformément aux exigences fixées par la loi sur l'administration des communes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le maire: *Christian Ferrazino*

[1] «Mémorial 160e année»: Rapport, 5470.

M. Didier Bonny (DC). J'ai pris acte de la réponse du Conseil administratif. Celle-ci ne me satisfait qu'à moitié, puisque si elle répond effectivement à la première invite de la motion M-237, elle ne répond pas à la deuxième invite, qui demandait au Conseil administratif «d'insister auprès du Conseil d'Etat pour que le Canton partage solidairement et équitablement avec la Ville de Genève la charge financière qui en découle». Or, au budget 2003, il y avait une somme de 300 000 francs pour Genèv'Roule et, au budget 2004, il y a toujours une somme de 300 000 francs. J'aimerais donc savoir où en est le Conseil administratif par rapport à sa demande au Conseil d'Etat et, surtout, s'il en a fait une.

M. Christian Ferrazino, maire. Nous avons fait plusieurs démarches, Monsieur Bonny. Les premières démarches ont abouti, puisque nous avons réussi à obtenir une participation financière de 50 000 francs pour l'exercice 2003. Lorsque nous nous sommes adressés à M. Cramer, il n'a pas manqué de relever – sans souhaiter que la Ville fasse un effort similaire à celui du Canton en matière de transports publics – l'importance de l'effort consenti par l'Etat dans ce domaine qui, je le rappelle, est de l'ordre de 126 millions par année dans le cadre des frais d'exploitation des Transports publics genevois.

Sensibles à l'argument que vous aviez évoqué, nous avons réussi à obtenir une participation, non seulement pour 2003, mais également pour 2004. Cette somme a été reconduite par le département de M. Cramer, afin de montrer que l'Etat est sensible aux efforts que fait la Ville pour assurer la pérennité des activités de Genèv'Roule. Il n'y a pas parité dans le financement, bien entendu, mais c'est une participation symbolique importante, qui nous montre que l'Etat et la Ville vont dans la même direction en matière de transports écomobiles. Concernant les transports publics, vous avez eu l'occasion de montrer que vous étiez attachés à développer davantage les lignes à l'intérieur du territoire municipal et en particulier, suite à une motion que vous aviez votée, les lignes nocturnes le vendredi et le samedi soir, au-delà de minuit. De la même manière, le Canton s'est montré sensible aux efforts que nous avons faits pour assurer les activités de Genèv'Roule. Je ne l'ai pas indiqué dans la réponse, mais je vous l'avais écrit, puisque c'était une question qui avait été posée en commission des finances: nous avons eu confirmation de la part de l'Etat que sa contribution serait la même en 2004 qu'en 2003.

8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 3 juin 2003, sur la pétition intitulée: «Ex-LN Industries SA, immeuble sinistré» (P-66)[1].

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-66 au Conseil administratif avec la recommandation de tout mettre en œuvre pour:

– augmenter la proportion de logements sur le site de l'ex-LN Industries;

– maintenir le tissu artisanal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La requête DP 17 458 a été déposée le 21 août 2000, préavisée favorablement par la Ville de Genève le 20 octobre 2000 et accordée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 8 décembre de la même année.

Cette requête prévoyait la création de lofts (60%) et de surfaces d'activités (40%) et était conforme au règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS).

Le 5 décembre 2001, les requêtes DD 97580 et M. 5052 ont été déposées. Les préavis de la Ville de Genève du 11 février 2002 ont été défavorables, car la DD 97580 diffère de la DP 17458, en ce sens que le gabarit prévu et agréé lors de l'autorisation préalable était dépassé et que la totalité du bâtiment était affectée à des activités.

Bien que la Ville et l'Etat de Genève ne disposent pas de bases légales pour exiger un changement d'affectation, des négociations avec M. P.-A. Schusselé, promoteur de l'opération (PPDG SA), ont été engagées afin qu'une importante partie des logements prévus dans la requête préalable soit maintenue. M. P.-A. Schusselé s'est finalement engagé à soumettre un nouveau projet comprenant 40% de logements et 60% d'activités.

C'est ainsi que, le 15 mai 2002, un nouveau projet est présenté à la Ville de Genève et au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Conforme en tout point à l'engagement pris par M. Schusselé, ce projet fera

[1] Rapport, 186.

l'objet d'une demande complémentaire qui sera préavisée favorablement par la Ville de Genève le 31 mai 2002 et autorisée le 19 août 2002 par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Quant au maintien du tissu artisanal revendiqué par la pétition, la Ville de Genève ne dispose d'aucun moyen pour l'imposer. La requête ne se situe en effet pas en zone industrielle, mais en troisième zone ordinaire destinée à l'habitat, aux commerces et aux activités sans nuisance pour le voisinage.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
Jean Erhardt *Christian Ferrazino*

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 11 avril 2001, intitulée: «Modération de vitesse à la rue Tabazan» (QE-50)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

La rue Tabazan est une rue piétonne depuis longtemps, mais il ne se passe pas une journée sans qu'un ou plusieurs véhicules trop pressés se sentent obligés de circuler à très grande vitesse dans cette rue pour gagner quelques places dans la file bloquée au stop du bas de la rue Beauregard.

Est-ce que le Conseil administratif pourrait intervenir très rapidement auprès des autorités cantonales pour que soient installés des modérateurs de circulation, voire une chaîne escamotable électronique?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'Office des transports et de la circulation, autorité compétente cantonale, a analysé la situation de la zone piétonne de la rue Tabazan, en collaboration avec le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de la Ville de Genève. Voici les résultats de cette analyse.

La rue Tabazan se trouve en zone piétonne et la vitesse de circulation est modérée par les gabarits étroits de la chaussée. Elle ne nécessite donc pas un aménagement de modération de la circulation complémentaire. Les mouvements de

[1] «Mémorial 158e année»: Annoncée, 4863.

la circulation dans les deux sens sont avant tout ceux des riverains et limitent singulièrement tout excès de vitesse. Il a été constaté que les problèmes de transit local sont peu importants, voire inexistants, et qu'ils sont le fait d'un nombre très limité de véhicules.

De plus, suite à la publication dans la *Feuille d'avis officielle* du 23 août 2002 de l'enquête publique N° 208, un habitant a contesté, dans un courrier adressé à l'Office des transports et de la circulation, le fait de la présence de circulation de transit sur cette rue (avec un comptage, lors de l'heure de pointe, vérifiant le passage de deux voitures), trouvant qu'il semble peu judicieux et coûteux d'effectuer un aménagement dans cette rue.

Dans ce contexte et vu la position de l'autorité cantonale compétente, la Ville de Genève ne propose ni modification ni aucun aménagement de la zone piétonne de la rue Tabazan.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le maire: *Christian Ferrazino*

M. Roman Juon (S). Monsieur le maire, je tiens d'abord à vous féliciter, vous et votre département, car vous êtes un champion de la réponse rapide. On a l'impression, quand on dépose des questions écrites ou autres interventions, qu'elles servent à quelque chose; on obtient des réponses, qu'on peut transmettre à nos concitoyennes et concitoyens.

Cette question-ci provenait de plusieurs citoyens qui se sont affolés devant les risques d'accident à cet endroit. La rue Tabazan est étroite et dangereuse pour les enfants, qui ne sont pas toujours attentifs et qui déboulent dans cette rue qui fait 4 m de large. Contrairement à ce qui est dit dans cette réponse, il est arrivé à plusieurs reprises qu'une moto manque de renverser un jeune enfant. Comme il y a peu de circulation, dès que cela bouchonne à l'arrêt du minibus ou ailleurs, les automobilistes et les motocyclistes choisissent de foncer dans cette rue pour gagner ensuite quelques places devant le stop de la rue Beauregard. L'OTC et le Service des aménagements urbains ont fait une observation sur place mais, à mon avis, ils n'ont dû y passer qu'une ou deux journées. Ce type de phénomène n'arrive pas cinq ou dix fois dans la journée, mais peut-être deux ou trois fois et, un jour, il risque d'y avoir un pépin.

En l'occurrence, il avait été demandé – je verrai s'il faut faire une motion pour cela – de mettre la rue Tabazan en sens unique, de façon qu'il n'y ait que la remontée de la rue qui soit possible. Le problème serait ainsi résolu, sans que cela ne coûte rien, sauf un panneau à modifier.

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 juin 2003, intitulée: «Construit-on encore des fontaines décoratives en ville de Genève?» (QE-109)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Combien de fontaines décoratives ont été construites en ville de Genève depuis dix ans?

Pour les prochaines années, est-il prévu d'en réaliser?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a, depuis une dizaine d'années, réalisé sept fontaines, dont la plupart en eau recyclée ont été construites dans le cadre d'aménagements urbains et de réalisations du Service d'architecture:

– rue des Sources;
– parc des Minoteries;
– parc de l'Ancien-Palais;
– couverture des voies CFF (Saint-Jean);
– villa La Concorde;
– parc des Tilleuls;
– rue du Môle (sera posée à la fin de l'année).

De plus, pendant la même période, 15 bornes-fontaines équipées en eau potable ont été mises en place par les Services de la voirie sur le territoire de la Ville de Genève.

Par ailleurs, quatre projets d'aménagement urbain prévoient actuellement la mise en place de fontaines décoratives. Il s'agit des projets suivants: parc des Chaumettes, place des Nations, place du Pré-l'Evêque et place Simon-Goulart.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le maire: *Christian Ferrazino*

---

[1] Annoncée, 681.

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 juin 2003, intitulée: «Fermeture des quais les week-ends» (QE-110)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Où en est le Conseil administratif avec son projet de fermer les quais les week-ends?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à un refus de l'Office des transports et de la circulation d'accéder à une précédente demande de fermeture des quais durant les week-ends en période estivale, le Conseil administratif est réintervenu en adressant un courrier à M. Robert Cramer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, lui demandant d'examiner si, le cas échéant, une fermeture à certaines heures ne serait pas envisageable.

Le Conseil municipal sera bien entendu tenu au courant de la réponse qu'apportera l'autorité cantonale à cette nouvelle demande.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt* — Le maire: *Christian Ferrazino*

12. Interpellation de M. Georges Queloz: «Déclarations du Conseil administratif avant, pendant et après le G8: infos ou intox?» (I-96)[2].

M. Georges Queloz (L). Tout d'abord, vous me permettrez une petite remarque: contrairement à ce qui est indiqué dans l'ordre du jour, cette interpellation, même si les événements du G8 sont un peu anciens, n'a été reportée qu'une seule fois, soit le samedi 27 septembre.

[1] Annoncée, 681

[2] Urgence refusée, 576.

Mesdames et Messieurs, avant, pendant et après le G8, on a pu entendre, de la bouche de certains magistrats, des propos qui interpellent, qui inquiètent et qui en disent long!

Avant: un magistrat en particulier dénonçait et accusait les commerçants qui s'étaient barricadés d'être des provocateurs. De là à dire qu'on allait leur coller sur le dos la responsabilité de tous les dégâts, il n'y avait qu'un pas! Ce qui est très étonnant, c'est que le Conseil administratif lui-même avait pris soin de protéger nos monuments, à l'exception du monument Brunswick, qui venait d'être rénové à grands frais et qui aujourd'hui porte toujours les cicatrices de la date du 1er juin. C'est dire à quel point on s'attendait à des milliers de personnes pacifistes! Lorsque les organisateurs de ce rassemblement revendiquaient le droit de défiler masqués, cagoulés, ils trouvaient l'approbation de certains magistrats et d'un grand nombre de gens qui se trouvent dans cette salle. Et on voudrait toujours nous faire croire qu'on attendait des milliers de gens qui tous seraient des agneaux? Qui donc a besoin de se cacher dans une manifestation d'une telle envergure? Seuls les casseurs, les voyous!

Pendant: le samedi soir, celui ou celle qui suivait les événements sur le petit écran devait être stupéfait d'entendre les propos d'un magistrat, toujours le même, déclarer qu'il ne prendrait pas part au cortège du lendemain, tant il était dégoûté de voir que l'on s'en était pris à des petits commerces, et même à un salon de coiffure, et que c'était inadmissible… Ben voyons! On ne peut être plus clair: les banques, les multinationales, on peut les casser! Seulement voilà, celles-là s'étaient barricadées. Le dimanche soir, toujours sur le petit écran mais sur une autre chaîne, dans l'émission «Mise au point», on apprend que le dénommé Sarclo, chanteur engagé et marchand de vin à ses heures, met ses locaux en sous-sol à la disposition d'un groupe de service d'information, assez abstrait, français sauf erreur: on y installe des ordinateurs, mais aussi des matelas, car ce sera, durant la manifestation, un véritable P.C. Seuls ont accès à ce réseau d'information les personnes ayant le code secret… Dans cette même émission, on apprend que le Conseil administratif leur a alloué une aide financière de plus de 13 000 francs. Peut-être qu'un jour la police pourra nous éclairer sur la mission exacte de ce groupe, mais il est certain que le Conseil administratif ne s'est pas posé trop de questions, ou alors c'est très grave, car tout laisse supposer que les informations aux casseurs pouvaient partir de là.

Après: après, on s'est surtout félicité! On avait fait tout ce qu'il fallait, sans se poser trop de questions. Les combats n'étaient pas terminés, nous siégions dans cette salle, le jour de la prestation de serment, et le maire, fraîchement élu, nous rassurait en nous disant qu'ici nous ne risquions rien, que nous étions bien gardés! La population qui suivait nos débats sur Léman bleu devait être édifiée par de tels propos, elle qui devait penser à ce qu'elle avait vu, au triste spectacle qui

se déroulait encore sous ses fenêtres. Très vite, la tragédie tourne en réussite: rendez-vous compte, il n'y a pas eu de morts… Ben voyons! Il n'aurait manqué que cela! Est-ce qu'on a voulu faire passer le message aux casseurs: «La prochaine fois vous pouvez faire mieux»? Je ne pense tout de même pas, mais, de leur part, cela pouvait être interprété ainsi.

Mesdames et Messieurs, ici et là, on a parlé des coûts, avant, pendant et après, des mesures prises pour se protéger, de la non-prise en charge des dégâts par les assurances, des dispositifs de la police, de la remise en état des lieux, des manques à gagner, et j'en passe, des millions de francs dépensés… On a aussi beaucoup parlé de la manière dont tout cela était géré. Mais, Mesdames et Messieurs, on passe à côté de l'essentiel: pourquoi? Tout le monde sait qui est le G8, mais qui sont les altermondialistes? Eh bien, voyez-vous, la plupart d'entre eux ont quitté la salle: c'est l'Alternative! *(Les membres de l'Alternative, sauf les Verts, ont quitté la salle.)* C'est ainsi que cela se passe quand on met dans le mille!

Mesdames et Messieurs, vous voulez une autre société, mais une société dont vous n'avez aucune idée de quoi elle sera faite. Vous luttez contre la mondialisation tout en en revendiquant une autre. Vous faites la politique de la *tabula rasa*, qui n'est pas sans rappeler le révolutionnaire trotskyste-léniniste de bien mauvais souvenir. Je vous laisse méditer, mais pour ma part je suis très inquiet. Je demande au Conseil administratif de rendre un rapport et une justification détaillée des frais engagés et de répondre aux différentes préoccupations que j'ai énumérées dans mon intervention.

M. Christian Ferrazino, maire. Nous n'allons pas perdre notre temps et allonger inutilement l'ordre du jour mois après mois. Nous aurions été d'avis de suivre l'exemple qui a été donné par ceux qui n'ont pas eu la patience d'écouter jusqu'au bout les propos de M. Queloz! Quant à nous, nous ne donnerons pas suite à des ragots de bistrot de cet acabit et nous considérons donc cette interpellation comme close!

L'interpellation est close.

13. Motion de M. Michel Ducret: «Rééquilibrage urbain: une activité culturelle majeure sur la rive droite» (M-373)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la rive droite, au-delà de la petite ceinture, est fort peu pourvue en matière d'équipements culturels majeurs;
– la volonté du Conseil administratif de trouver une solution pour un nouveau théâtre à Genève;
– la nécessité de valoriser les parcelles de la Ville de Genève entre les Charmilles et Châtelaine et de contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie dans ce périmètre,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– étudier l'installation d'un équipement culturel majeur tel que le nouveau théâtre sur la rive droite, en particulier dans le périmètre des Charmilles;
– étudier l'aménagement concomitant d'une véritable place urbaine scindant l'avenue de Châtelaine et destinée à mettre en valeur le site de l'équipement culturel précité.

M. Michel Ducret (R). Nous avons affaire, aux Charmilles, à un des quartiers qui gardent, sur le territoire de la Ville de Genève, un réel potentiel de développement, notamment en nombre d'habitants et en activités, et où la possibilité est maintenant offerte de réaliser également un parc public. Je rappelle que l'ex-stade des Charmilles doit devenir un parc public et que nous disposons des terrains avoisinants, ce qui devrait permettre un aménagement extrêmement intéressant du périmètre.

Dans ce quartier, il y a donc une zone de détente, des possibilités de construire encore du logement – des projets sont d'ailleurs en cours en ce moment – des écoles, des activités, mais incontestablement il manque, pour que ce quartier vive et ne soit pas seulement une banlieue – certes la plus agréable possible mais seulement une banlieue – un centre, un endroit où se déroulent des activités culturelles, pour compléter valablement l'équipement de ce périmètre. Actuellement, on constate un déséquilibre certain entre la rive gauche et la rive droite en matière d'équipements culturels et il y a là une réelle possibilité d'intégrer un équipement

[1] Annoncée, 645.

culturel, que j'appelle majeur parce qu'il ne doit pas être anodin. Il ne doit pas être un équipement de quartier, il doit être un équipement culturel d'importance, pour la Ville et pour la région genevoise, et on a ici une possibilité unique d'envisager une telle implantation.

Ce genre d'opération a été réalisé dans d'autres villes. Je citerai un seul exemple qui est assez inspirant, celui du déplacement des anciennes halles Baltard dans la banlieue parisienne, dont on a fait un centre d'activités culturelles extrêmement intéressant. En l'occurrence, comparaison n'est pas tout à fait raison, puisque nous disposons déjà, dans ce périmètre, de halles industrielles à reconvertir. Nous avons là une friche industrielle à disposition, qui est peu amène, qui est sous-occupée et qui pourrait recevoir, par exemple, le projet de nouvelle Comédie. Pensons ne serait-ce qu'au bâtiment que, dans le cadre de la commission des travaux, nous avons pu visiter, cette fameuse halle qui est maintenant protégée et qu'on appelle la «Cathédrale», dans laquelle on aménage, assez maladroitement, des ateliers de 10 m de haut sur 3 m de large. Je ne pense pas que ce soit là une très bonne occupation des lieux… Il y a donc un réel potentiel dont l'aménagement ne coûterait pas forcément très cher.

La présente motion veut, très clairement, intégrer ce site et cette réflexion urbaine dans la problématique de la nouvelle Comédie actuellement à l'étude, mais pas exclusivement: cela pourrait en effet être un autre équipement culturel majeur. Pour ma part, je pense que la Comédie est celui qui a le plus de chance de connaître une réelle concrétisation dans les années qui viennent, celui qui a le plus de chance d'intéresser un maximum de Genevois et, donc, de justifier cette appellation d'«équipement culturel majeur», destiné à changer considérablement la nature de ce périmètre.

Les avantages du lieu sont nombreux. Outre l'espace disponible que j'ai évoqué et les bâtiments, dont le gros œuvre est protégé mais qui pourraient tout à fait être récupérés, il y aura peu de nuisances induites par une telle implantation dans le périmètre immédiat, puisque les logements ne sont pas immédiatement voisins. On peut donc imaginer des activités extrêmement larges, notamment au niveau des horaires. Par ailleurs, la desserte par les transports collectifs est bonne. Autre avantage: c'est également un lieu où, en aménageant concurremment au projet culturel une place sur l'avenue de Châtelaine, on pourrait créer une rupture sur cet axe fort peu amène et donner un nouveau cœur à ce périmètre, qui mérite absolument une requalification qui soit sensible, importante.

Mesdames et Messieurs, cette motion demande simplement que le Conseil administratif prenne en compte cette hypothèse de travail dans ses réflexions sur le développement urbanistique de notre ville et dans sa recherche d'emplacements pour installer des équipements culturels. Je suis tout à fait persuadé que, par rapport aux besoins de terrains et d'emplacements pour des activités, le voisi-

nage est possible dans le secteur. La surface est largement suffisante et cet équipement culturel ne fera pas concurrence à la zone de petites activités qui se développe dans le secteur, mais bien au contraire il pourra même stimuler ces activités. Ainsi, un théâtre commande un certain nombre de fournitures à l'extérieur et notamment à des artisans, qui en l'occurrence se trouveront déjà sur place. Cela suscitera également le développement de petits commerces, qui manquent totalement dans le périmètre.

Il y a donc là réellement matière à réflexion. Je ne suis pas en train de dire que ma proposition est la panacée, mais je pense qu'il y a réellement matière à réflexion sur le devenir de ce périmètre. Je vous invite en conséquence, Mesdames et Messieurs, à accepter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif, pour qu'il l'intègre dans ses diverses réflexions sur le devenir de notre ville.

Préconsultation

M^me^ Monique Cahannes (S). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, le Parti socialiste préconise depuis longtemps l'implantation d'équipements culturels importants dans des quartiers qui n'en sont pas pourvus, ou qui en ont très peu ou de petite importance, dans le souci, d'une part, de décentraliser, mais aussi de valoriser, voire de revaloriser certains quartiers de notre ville.

Dans ce sens, la motion qui nous est présentée rejoint nos préoccupations, mais, en l'état des travaux, je crois que c'est un peu mettre la charrue avant les bœufs. Je m'explique. Ce n'est pas un scoop: le département des affaires culturelles planche actuellement sur toute une série de projets et je pense que M. Mugny, en charge de ce département, a aussi à cœur de tenir compte des préoccupations de décentralisation et de valorisation de certains quartiers dont je viens de parler, et qu'il retiendra cette option dans le choix des emplacements pour un certain nombre d'équipements culturels. Dans le cas contraire et en temps utile si nous le jugeons opportun, nous déposerons nous-mêmes une motion. En l'état, nous, les socialistes, avons décidé de refuser cette motion.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Contrairement à ce que vous dites, Monsieur Ducret, on trouve quand même sur la rive droite le Musée de l'Ariana, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Musée d'histoire des sciences, l'Institut et Musée Voltaire, le Musée de Penthes, le Musée de la Croix-Rouge, Saint-Gervais, le Théâtre Para-Surbeck, les Ateliers d'ethnomusicologie, l'AMR (Association pour la musique de recherche), la Villa Dutoit, Mottatom et j'en passe. Cela pour dire qu'il n'y a pas si peu de choses sur la rive droite.

Par ailleurs, «Genève est petit pour ceux qui aiment Genève», pour reprendre et déformer un peu la citation… Je veux juste dire par là que Genève se traverse en vingt ou vingt-cinq minutes à pied et en dix minutes à vélo. Alors, je suis d'accord avec le fait de décentraliser, mais je relève qu'on va très vite d'un coin de la ville à l'autre… *(Commentaires.)* Cela m'arrive, je le reconnais, mais, jusqu'à preuve du contraire, le vélo ne représente pas un grand danger pour les autres usagers… Reste que, c'est vrai, aller à pied est le plus simple et le moins dangereux; c'est la mobilité la plus douce, parce qu'il n'y a même pas besoin de construire le vélo… *(Brouhaha.)*

Pour revenir à la motion et pour répondre à M. Ducret, je dirai qu'il n'y a pas, pour le moment, de projet dans cette zone-là, ni pour le Musée d'ethnographie, ni pour la nouvelle Comédie, ni pour un objet culturel majeur. Cela étant, il n'y a pas tant de grands équipements à construire et nous verrons dans les années à venir ce qu'il en sera. En revanche, l'animation dans les quartiers passe aussi par d'autres activités culturelles, par exemple le cinéma ambulant, le théâtre ambulant, les acteurs de rue, la musique… Notamment dans le cadre des manifestations annuelles comme le Festival de la Bâtie, la Fête de la musique et autres, on peut sans doute faire un certain nombre de choses et favoriser les quartiers qui n'ont pas l'habitude d'accueillir de grandes manifestations culturelles.

Voilà, je pense que c'est tout ce qu'il y a à dire pour le moment sur ce sujet. Si vous décidez de renvoyer cette motion au Conseil administratif, elle risque d'attendre quelques années sur un bureau. Si vous décidez de la refuser, eh bien, renvoyez-la simplement à son auteur.

M. Michel Ducret (R). Je remarque le grand cas que fait le nouveau conseiller administratif des volontés de ce Conseil municipal. C'est remarquable: il nous dit directement de faire ce que nous voulons puisque, de toute façon, il n'en a rien à fiche! C'est une certaine conception de la démocratie… Personnellement, je ne la partage pas, j'estime que le Conseil municipal a quelque chose à dire et des propositions à faire.

Cela dit, je crois que nous ne nous sommes pas compris. Il s'agit d'intégrer un équipement culturel majeur – par exemple la nouvelle Comédie – dans une réflexion qui, jusqu'à nouvel avis, ne comprend pas ce périmètre. Les Charmilles ne font pas partie des lieux qu'a énumérés jusqu'à maintenant le magistrat et sur lesquels il envisage d'implanter sa nouvelle Comédie, telle qu'il l'a décrite dans ce qui a agité cet été le monde des théâtres genevois. Cette motion – qui, d'ailleurs, date d'avant l'arrivée de M. Mugny au Conseil administratif – garde donc toute sa valeur. Ce quartier mérite effectivement qu'on se penche sur son sort autrement qu'en y amenant, de temps en temps, un théâtre ambulant ou un

cirque. Quand on parle d'activités culturelles, ce n'est pas tout à fait à ce genre d'activités que la majorité de la population pense.

Ensuite, quant à la magnifique description des activités culturelles sur la rive droite qu'a faite M. Mugny, je la trouve absolument extraordinaire! Il y a effectivement un certain nombre d'équipements sur la rive droite, mais ils ne sont en tout cas pas dans ce périmètre-là et, si on cumule tous les visiteurs annuels de la liste de M. Mugny, je peux vous dire qu'on n'arrive même pas à la moitié de la fréquentation du Théâtre Am Stram Gram à la route de Frontenex!

Je persiste donc à penser que cette réflexion a toute sa place. Cette motion ne dit pas qu'il faut faire telle ou telle chose, elle demande simplement que vous preniez en compte, Messieurs du Conseil administratif, cette possibilité. Plus ouvert que cela on ne fait pas!

Enfin, je gardais pour le dessert la magnifique intervention du groupe socialiste, qui refuse une motion qui va dans le sens de ce qu'il demande pour pouvoir mieux la redéposer ensuite! C'est absolument extraordinaire, Mesdames et Messieurs les socialistes. Je dois dire que c'est là le pompon de l'inutilité d'une intervention et de la vacuité de la réflexion!

Je crois que le mieux est de voter, de montrer que ce Conseil municipal a encore quelque chose à dire face au Conseil administratif!

Mise aux voix, la motion est refusée à la majorité (abstention des groupes libéral et démocrate-chrétien).

14. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Exégèse du discours de législature du Conseil administratif» (I-97)[1].

M. Pierre Maudet (R). J'ai annoncé cette interpellation au mois de juin, au moment de la lecture du discours de législature 2003-2007 par le maire, au nom du Conseil administratif. J'ai la faiblesse de croire qu'un discours de législature est important, non seulement le jour de la prestation de serment où il est lu, mais également pour les quatre ans à venir. J'avais apprécié, il y a quatre ans, le discours de la législature précédente – la première où j'étais de ce sérail – discours que j'avais trouvé vraiment très politique. J'ai en revanche été un peu déçu par le

[1] Annoncée, 645.

discours de législature 2003-2007 et ce soir, Messieurs les conseillers administratifs, j'entends vous poser quelques questions, plutôt que vous interpeller de manière polémique.

Ce qui m'intéresse dans ce discours de législature, c'est davantage ce qui n'y est pas que ce qui y est. A mon sens, il y a quelques manques, quelques éléments qui n'y figurent pas et je souhaiterais que vous puissiez nous en expliquer le pourquoi et le comment, et, le cas échéant, ce que vous comptez faire pour y remédier.

Un discours de législature, c'est un programme de gouvernement, c'est le cadre qu'on fixe pour les quatre prochaines années dans tous les domaines d'activité de la municipalité, mais pas seulement dans les domaines d'activité: également dans la manière avec laquelle on compte gouverner. Et c'est bien sur ce point que j'ai été assez déçu, en comparaison du discours de législature de 1999. Je ne m'attacherai pas ici à relever quelques points accessoires du discours 2003-2007, comme les bacs d'orangerie et autres aspects qui me semblent vraiment mineurs par rapport au programme de gouvernement que l'on devrait exposer. Je ne relèverai pas non plus outre mesure la petite phrase disant que le Conseil continuera sa politique de diminution de la dette sans augmentation d'impôts: on appréciera à sa juste valeur cette petite phrase dans les circonstances actuelles! Je m'attacherai uniquement à trois points, sur lesquels j'aimerais avoir votre sentiment, Monsieur le maire, et, au-delà, le sentiment de vos collègues.

Le premier de ces points, c'est l'aspect institutionnel. Vous ne citez quasiment pas, dans votre discours, l'existence du Canton de Genève et, au-delà, de la Confédération. Je m'interroge, parce que, dans le discours de 1999, vous en faisiez beaucoup plus grand cas. Vous évoquiez l'Etat à de nombreuses reprises, en mettant un accent particulier sur votre volonté de collaborer avec lui. Or je constate que, dans votre discours de législature 2003-2007, vous citez à deux reprises le Canton, une fois avec un petit «c», une fois avec un grand «C», et que, dans les deux cas, vous parlez du Canton comme la vache à lait qui doit passer à la caisse… Je le regrette et je me demande si c'est un oubli de votre part ou si c'est une volonté de mettre de côté cet acteur important. Mais j'en doute, à entendre le débat d'hier soir sur le ballet du Grand Théâtre, à entendre les propositions deM. Mugny en matière culturelle, à entendre déjà le débat que nous allons avoir tout à l'heure sur le Stade de Genève. Je m'étonne donc que l'on ne fasse pas plus grand cas de la collaboration avec l'Etat et, à tout le moins, qu'on ne cite pas ce partenaire à de plus nombreuses reprises dans ce discours de législature.

Toujours concernant l'aspect institutionnel, je m'étonne, Monsieur le maire, que l'on n'ait pas repris l'excellente proposition qui figurait dans le discours de 1999 s'agissant d'améliorer les relations entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Sont-elles à ce point bonnes que nous n'avons plus besoin

d'en parler? Pour ma part, je me permets d'en douter, à lire les communiqués de presse dont vous vous fendiez encore la semaine dernière à propos du Stade de Genève, dans lesquels vous donniez des ordres, par voie de presse, au Conseil municipal! Je m'étonne à tout le moins que vous n'ayez pas mis un accent particulier sur les rapports entre nos deux Conseils, car l'on sait qu'il s'agit là d'une clé importante pour fluidifier et faciliter le travail entre ces deux entités.

Je ne m'étendrai pas sur la Confédération, bien que je sois également surpris qu'on n'en parle pas. Nous y reviendrons dans un instant à propos du stade, puisqu'on nous avait promis monts et merveilles en matière de participation de la Confédération et que cela n'est pas le cas. Pour ma part, j'aurais souhaité que la Ville insiste, dans ce discours, sur le fait que nous sommes membres de la Confédération et que, également au titre financier, il y a là quelque chose à dire.

Deuxième aspect qui, pour moi, fait cruellement défaut, c'est l'économie. On ne cite pas une seule fois l'activité économique de la ville de Genève, le fait que l'économie est aussi un partenaire de la Ville. A aucun moment, on n'en fait état, alors que chacun sait que c'est l'économie qui produit les richesses nécessaires aux prestations que, grâce aux ponctions fiscales, notre cité redistribue.

Troisième et dernier aspect, où je compare là aussi le discours de législature 2003-2007 à celui de 1999, c'est celui de la transparence et de la communication. Vous aviez été très bons en 1999, dans les intentions du moins, parlant de votre souci d'une transparence accrue à l'endroit du public, du citoyen, des conseillers municipaux, et nous n'en trouvons goutte dans ce discours de législature. Je le regrette, parce qu'entre-temps la LIPAD, la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, a été introduite. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion d'en parler dans cette enceinte et je ne trouve pas un seul mot sur ces questions de transparence et de communication.

Concernant ces trois aspects, Messieurs les conseillers administratifs, je souhaiterais, sans esprit de polémique, que vous nous expliquiez pourquoi ils font défaut dans ce discours, comment vous comptez y remédier le cas échéant, ou si, pour vous, ce sont des choses acquises.

M. Christian Ferrazino, maire. Voilà, Monsieur Maudet, les quelques réponses que je voudrais donner à vos interrogations. S'agissant du titre de votre interpellation, «Exégèse du discours de législature», je vous rappelle que l'exégèse, en référence à l'exégèse biblique, consiste à mettre en évidence les qualités d'un texte et non ce qui lui manque, ce qui lui fait défaut… Dans ce sens, nous nous serions étonnés d'ailleurs, Monsieur Maudet, d'entendre de votre part une exégèse de notre discours de législature! Je vous inviterai donc à rectifier le titre de votre intervention.

Cela étant, nous prenons note avec grande satisfaction que notre discours de législature de 1999 vous a plu et que vous vous êtes reconnu dans ce discours. Nous sommes on ne peut plus satisfaits de constater qu'il pouvait être partagé au-delà des bancs de l'Alternative.

Nous avons noté les quatre points qui, selon vous, font cruellement défaut dans notre second discours de législature, qui est à vos yeux moins satisfaisant que celui d'il y a quatre ans… *(Commentaires.)* Ou ce deuxième discours, comme dit M. Tornare, puisque nous espérons bien entendu qu'il y en aura un troisième… *(Rires.)*

Concernant nos relations avec le Canton, je me rappelle textuellement la phrase du discours de 1999: nous souhaitions que la Ville de Genève soit considérée par le Canton comme un partenaire à part entière. Nous avions écrit cela parce que ce n'était pas le cas. Nous avons un énorme respect pour l'autorité cantonale, mais nous souhaitons, et c'est assez naturel, que ce respect soit réciproque. Par conséquent – et vous avez raison: l'ordre du jour nous amènera tout à l'heure à en parler – quand il y a des efforts qui nous sont demandés, nous attendons aussi que ces efforts soient partagés, que la Ville ne soit pas seulement sollicitée quand elle doit contribuer à des infrastructures cantonales, mais que l'inverse soit également possible. D'ailleurs, j'avais cru comprendre que c'était votre point de vue hier, quand nous parlions du ballet du Grand Théâtre, mais peut-être ai-je mal interprété le point de vue du Parti radical. C'était en tout cas le point de vue de la majorité de ce Conseil municipal qui, lorsqu'il vote une garantie de 1 million supplémentaire pour le ballet du Grand Théâtre, s'attend à ce que l'Etat ou les autres communes fassent de même. C'est dans cet esprit que nous avions mentionné cet élément.

Et puis, il semble que l'histoire contemporaine ne vous marque pas beaucoup, Monsieur Maudet. En octobre 1999, ne vous souvenez-vous pas d'une proposition du Conseil d'Etat qui concernait votre commune, à savoir la suppression de la Ville de Genève? Auriez-vous voulu que nous applaudissions? *(Exclamations.)* Que nous disions merci au Canton, avant de continuer bras dessus, bras dessous?

Je continue, car il n'y a pas que le Canton qui vous manque, mais aussi la Confédération. Je ne suis pas candidat au Conseil national, Monsieur Maudet, et je suis peut-être moins intéressé que vous par ce qui se passe à Berne, mais je m'inquiète quand même de savoir quelles sont nos relations avec la Confédération. Puisque vous voulez en parler, parlons-en et parlons entre autres de la dernière proposition de la Confédération, le paquet fiscal! Ah, le paquet fiscal, Monsieur Maudet, était-ce cela que vous vouliez que nous mettions dans le discours de législature? A ce report de charges sur les cantons et les communes, que le Parti radical soutient effectivement, nous disons non. Nous ne sommes pas pour cette politique-là et vous n'allez pas trouver dans notre discours des éléments de

politique de votre parti, qui n'est en l'occurrence pas représenté au sein du gouvernement de la Ville. Référez-vous plutôt à M. Couchepin pour ce genre de propositions, mais n'allez pas les chercher dans le discours de législature du Conseil administratif!

M. Pierre Maudet (R). Je voudrais saisir l'opportunité que me donne M. Ferrazino ce soir pour le remercier de l'excellente publicité qu'il me fait dans le cadre de ces élections fédérales. On pourrait croire qu'il copréside mon comité de soutien! Je le remercie également pour les communiqués de presse de la semaine dernière, dont nous aurons l'occasion de reparler. Voilà pour le préambule.

Pour ma part, j'aurais bien voulu faire l'exégèse du discours de législature et je m'y étais préparé psychologiquement, mais comme ce discours est plus parlant par ses manques que par ce qui y figure, j'ai vainement cherché à en faire l'exégèse… J'ai entendu une intervention critique de votre part, Monsieur Ferrazino, mais je n'ai pas apprécié votre ton goguenard, car vous vous êtes abstenu de répondre sur le fond des points que j'ai évoqués et cela, je le déplore au plus haut point. Vous pouvez ironiser à volonté sur les propos que tient un membre de ce Conseil municipal, mais sur le fond vous n'avez pas correctement répondu à mon interpellation. Alors, pour ma part, je garde mon sentiment quant à votre discours de législature.

Le Parti radical n'est temporairement pas représenté au Conseil administratif. Qui sait, peut-être qu'à la prochaine législature vous aurez la chance d'avoir un représentant ou une représentante radicale pour collaborer à la rédaction de ce discours et à la politique qui suivra! Pour le moment, je reste sur ma faim et je ferai une remarque finale sur ce discours: j'ai l'impression qu'il étouffe sous le nombre des priorités. On le sait bien, *qui trop embrasse mal étreint;* on verra, au terme de cette législature, dans quelle mesure le poids des charges aura tué notre commune!

L'interpellation est close.

15. Interpellation de M. Roberto Broggini: «La GIM et les pas-de-porte: drôle d'exercice!» (I-98)[1].

M. Roberto Broggini (Ve). Cette interpellation fait suite à une réponse insatisfaisante de M. Muller à ma question écrite QE-99 concernant le quartier de Saint-Gervais. Vous savez que la Ville de Genève consent de grands efforts pour la rénovation des immeubles qu'elle possède à la rue des Etuves notamment. La topologie intérieure desdits immeubles va changer: ce ne seront plus des petits appartements de une et deux pièces, mais des appartements qui accueilleront notamment des familles. Concernant les arcades du rez-de-chaussée, elles font malheureusement l'objet, pour certaines, de spéculation. J'ose ce terme, car c'est effectivement le cas. Il y a des pas-de-porte qui se négocient, au su de beaucoup de monde, semble-t-il, puisque moi-même je le sais.

Prenons le cas du 21, rue des Etuves, où il y avait une bijouterie – décidément il y a beaucoup de bijouteries à Saint-Gervais! Cette bijouterie a déménagé avec un pas-de-porte à 50 000 francs pour aller s'installer au 1-3, rue Lissignol, où la Ville de Genève, respectivement la Gérance immobilière municipale a rénové entièrement des locaux. Puis, cette bijouterie a redéménagé et a remis cette arcade à un autre commerçant, qui a dû payer un pas-de-porte, le loyer de l'arcade augmentant en conséquence.

Je rappelle que nous voulons mener, en Ville, une politique sociale du logement et que c'est bien ce que nous faisons à la rue des Etuves. Or, le conseiller administratif Muller écrivait, dans sa réponse à la question QE-99, que «l'état locatif des arcades de la rue des Etuves sera fixé en fonction des prix du marché». Cette phrase, Mesdames et Messieurs, n'est pas acceptable, alors que la Ville fait des efforts importants pour revivifier un centre-ville qui avait été déserté, un centre-ville envahi par le secteur tertiaire, avec des conséquences assez graves pour le tissu social. En l'occurrence, la Ville de Genève ne devrait pas se fier simplement à la loi du marché, mais encourager également des commerces de proximité. C'est le sens de cette interpellation.

Si l'on fait l'effort de rénover des bâtiments historiques – certains sont du XVI^e^ siècle, d'autres du XVII^e^ ou du XVII^e^ siècle – on ne peut pas simplement louer des arcades en fonction du prix du marché. Que M. Muller nous dise cela ne me rassure pas. A mon sens, c'est au Conseil administratif de s'occuper de ce dossier et non pas seulement à la GIM. Il faut mener une politique encourageant les commerces de proximité. On ne peut pas laisser faire le marché, si on veut vraiment que cette rue et ce quartier reprennent vie et ne soient pas laissés uniquement au tertiaire.

---

[1] Annoncée, 680.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Broggini, je vais répondre à votre interpellation, une de plus parmi toutes les interpellations et motions que vous déposez en rafale depuis quelques années! La politique de la Ville de Genève en matière de rénovation des bâtiments est parfaite, dans la mesure où elle promeut la mixité de l'habitat. Vous êtes d'ailleurs un des témoins de cette mixité, puisque vous habitez au cœur du quartier de Saint-Gervais, qui fait l'objet d'un gros effort de la municipalité en matière de rénovation des bâtiments anciens. Parallèlement à la mixité de l'habitat, le Conseil administratif souhaite aussi la mixité des commerces. C'est la raison pour laquelle il y a, dans ce quartier, des commerces de proximité, mais aussi d'autres commerces. Alors, ne venez pas parler des lois du marché: nous avons des demandes, nous tâchons d'y répondre, mais nous devons aussi, parfois, tenir compte d'un certain rendement. Les plans financiers sont établis en accord avec le Conseil administratif et souvent, pour aller justement dans le sens d'une politique sociale du logement, nous sommes en deçà du prix qui pourrait être fixé compte tenu de la restauration effectuée sur ces bâtiments.

En l'occurrence, vous savez bien que, dans ce quartier, nous restaurons des bâtiments de manière magnifique et que cela coûte cher. Parallèlement, et c'est là un vœu de la majorité du Conseil administratif, nous souhaitons offrir un prix à la pièce largement en dessous du prix autorisé par la LDTR, la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. Notre politique sert donc tout simplement à atteindre un équilibre social et un équilibre financier. C'est ce qui nous préoccupe avant tout dans la manière dont nous entrevoyons la location des arcades dans ce quartier.

M. Roberto Broggini (Ve). Monsieur Muller, vous n'avez pas répondu sur le problème des pas-de-porte, parce que, visiblement, vous ne voulez pas en entendre parler. Il y a pourtant des pas-de-porte qui se paient régulièrement depuis des années, en tout cas dans le quartier de Saint-Gervais. Le coiffeur du 17, rue des Etuves a remis son arcade juste avant les travaux de rénovation – qui vont débuter, puisque le Conseil administratif vient de déposer une demande de rénovation de l'immeuble. Ce sont en l'occurrence des pratiques déloyales, mais je sais que je n'aurai pas de réponse sur ces pas-de-porte, parce que vous ne voulez pas les voir!

Revenons sur le 21, rue des Etuves: il y a des arcades qui sont toujours vides, alors que les locataires ont emménagé depuis trois mois. Je vois difficilement ces gens habiter dans un immeuble où il n'y aurait que des arcades de bijoutier: les gens n'achètent pas des bijoux tous les jours! Il leur faut quand même des commerces de proximité, sinon ils vont prendre leur voiture et aller à Balexert! Ce n'est pas ce que nous voulons, nous voulons des commerces de proximité.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je crois avoir déjà expliqué ma vision des pas-de-porte: je n'y souscris pas du tout, Monsieur Broggini. Malheureusement, c'est un marché gris, qui se traite en dehors de la Gérance immobilière. Pour ma part, je ne suis pas le concierge du quartier comme vous… *(protestations)* …et je ne passe pas ma journée à aller me renseigner sur tous les petits travers du quartier!

En ce qui concerne le 21, rue des Etuves, vous savez très bien, mais vous omettez de le dire, que nous avions reçu une demande appuyée par un avocat et que nous avions pris, à l'époque, l'engagement de reloger cette bijoutière à cet endroit. Si nous n'avions pas accepté ce principe, nous n'aurions pas pu évacuer cette dame momentanément pour permettre la rénovation du 21, rue des Etuves. Voilà exactement ce qui s'est passé pour ce bâtiment.

L'interpellation est close.

16.a) Projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47)[1].

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

– les surcoûts engendrés par l'agrandissement et le renforcement des mesures de sécurité du Stade de Genève;
– la part financière de la Ville de Genève dans le montage financier du projet de réalisation du Stade de Genève;
– la participation financière accrue des autres collectivités publiques parties prenantes à l'opération;
– le rôle capital joué par la Ville de Genève dans la Fondation du Stade de Genève, où elle est représentée par un conseiller administratif qui a exercé plusieurs années durant la présidence de ladite fondation;

[1] Urgence refusée, 995.

– la responsabilité accrue dudit président dans le versement anticipé des loyers de Jelmoli pour en inclure une partie dans le budget d'investissement, distordant ainsi les recettes de la Fondation du Stade de Genève;
– le bénéfice pour la Ville de Genève d'un prompt règlement de cette affaire en vue de la donation clefs en main d'un parc aux Charmilles pour une valeur de plusieurs millions de francs par la Fondation Hippomène;
– l'intérêt pour Genève et ses habitants de voir le stade construit être exploité dans les meilleures conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné à financer les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève aux efforts d'amélioration des conditions d'exploitation du Stade de Genève.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Le déblocage des fonds prévus à l'article premier est subordonné, d'une part, à la production au Conseil municipal d'un rapport écrit sur les besoins effectifs pour l'achèvement des travaux et, d'autre part, à la prise en charge complète au 31 décembre 2003 du reste du montant nécessaire aux travaux supplémentaires par d'autres partenaires publics ou privés.

16.b) Motion de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi: «Pour la transparence dans le dossier du Stade de Genève!» (M-383)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'engagement du Conseil administratif pris en mai 2003 de produire au Conseil municipal «dans les plus brefs délais» (sic) l'ensemble des documents relatifs au Stade de Genève et exigés par le Conseil d'Etat dans son courrier du 8 mai 2003;
– la forte implication financière de la Ville de Genève dans la réalisation et l'exploitation du Stade de Genève;
– l'exigence, posée à l'époque par la majorité rose-rouge-verte dans le cadre du débat sur la participation financière de la municipalité à l'édification du stade, de voir la Ville représentée par un siège au conseil de la Fondation du Stade de Genève, dans un souci de transparence et de contrôle,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de maintenir la représentation de la Ville de Genève au conseil de la Fondation du Stade de Genève par l'occupation physique du siège de membre (sans autre fonction particulière) qui lui revient.

M. Pierre Maudet (R). Ces deux points sont évidemment liés, bien que la nature des conclusions soit différente, s'agissant, dans la motion, d'une recommandation et, dans le projet d'arrêté, d'une somme que nous souhaitons voter ce soir.

Nous allons donc traiter maintenant de ces deux objets, qui vont permettre sans doute de mettre en lumière différentes lectures de l'histoire contemporaine. Je pense que le maire, qui vient d'y faire référence, ne manquera pas d'apporter sa pierre et je m'en réjouis d'ores et déjà! J'aimerais d'emblée faire un petit rappel historique, car nous n'étions pas tous de ce Conseil quand certains crédits, et notamment le crédit initial, ont été votés. Pour ma part, je n'étais pas dans cette enceinte, ni vous non plus, Monsieur Ferrazino, qui n'étiez pas encore membre du Conseil administratif. C'est donc en me replongeant dans le *Mémorial*, lecture intéressante s'il en est, que j'ai retrouvé un certain nombre de chiffres et un certain nombre de prises de position, que nous aurons certainement l'occasion d'évoquer dans le courant de la soirée.

[1] Urgence refusée, 995.

En décembre 1998, un crédit de 3 millions de francs (PR-413) est voté par ce Conseil, crédit qui s'insère dans un plan financier de 86 millions pour un stade de 30 000 places. Au début de l'année 1998, on parlait encore d'un stade de 25 000 places à 60 millions, mais en cours d'année, pour des questions de normes UEFA, on est passé à un stade de 30 000 places pour un coût de 86 millions, tout en conservant, pour la Ville de Genève, une participation de 3 millions, quand bien même le montage financier complet augmentait de 26 millions. Ici, je me permets de citer mon honorable collègue Alain Comte qui disait: «Je tiens à relever que 3 millions de participation de la Ville de Genève sur un coût total de 86 millions, cela ne représente que 2,58%.» Il concluait en demandant qu'on vote ce crédit, ce à quoi ce Conseil avait accédé, puisqu'il s'était trouvé une majorité – et je pense que nous aurons l'occasion d'entendre la minorité de l'époque tout à l'heure – pour accepter ce crédit et entériner la participation de la Ville de Genève à l'édification de cette infrastructure importante, pour ne pas dire majeure, pour Genève.

A l'époque, la majorité Alternative avait particulièrement souhaité que la Vi l l e soit représentée au conseil de fondation, où elle l'a été ensuite pendant plus de quatre ans par notre éminent magistrat. Mais nous aurons l'occasion de reparler tout à l'heure de cette participation au conseil de fondation. S'ensuivent différentes péripéties juridiques, l'intervention du juriste masqué, pour ne pas le citer, et d'autres, puis l'aboutissement avec le premier match en mars 2003 et, en mai 2003, l'inauguration officielle du stade, avec au passage quelques dépassements de crédits qu'aujourd'hui encore on a de la peine à chiff r e r, puisqu'on indique une fourchette, selon les médias, entre 8 et 11 millions. Ces dépassements ont différents motifs, qui se regroupent sous le thème de la sécurité aux abords et à l'intérieur du stade et des finitions, des bricoles, mais quand même pour 8 à 11 millions.

En l'occurrence, le problème est que ce stade n'est pas complètement exploitable au jour d'aujourd'hui, qu'il n'est pas fini. Comme j'ai pu le dire dernièrement, nous avons un écrin – on peut s'interroger sur la valeur du bijou qui est dans l'écrin, sur sa gestion, mais ce n'est pas le débat de ce soir – un écrin dont le velours est posé, collé, et dont il ne manque que la serrure, les finitions. Un écrin qui porte le nom de Stade de Genève, qui fait rayonner en Suisse et à l'étranger le nom de la ville de Genève et dont la municipalité que nous représentons est aussi partie prenante.

Au mois de mai, surprise, le Conseil d'Etat, par un courrier assez comminatoire, enjoint au conseil de fondation et par ailleurs, vu sa double casquette, au conseiller administratif en charge des sports en Ville de Genève et à l'époque encore maire, de produire dans les plus brefs délais un certain nombre de documents: montage financier, *business plan,* etc., au motif que la transparence n'est pas complètement assurée dans le cadre du conseil de fondation. Ni une ni deux, notre magistrat qui représentait la Ville de Genève démissionne du conseil de fondation. Depuis lors, le siège reste vide et les relations sont au plus mal entre le

Conseil administratif et le conseil de fondation. Et puis, au début de l'été, nous apprenons de la bouche du nouveau maire, le magistrat en charge de la voirie et des constructions, que le Conseil administratif a décidé de retirer la représentation de la Ville du conseil de fondation et que la Ville ne veut plus rien avoir à faire avec ce stade, quand bien même le citoyen, le contribuable de la Ville de Genève a mis 3 millions dans cette affaire, quand bien même sont encore en suspens des questions de transparence, quand bien même ce Conseil municipal a voté au mois de mai, à la quasi-unanimité, pour exiger de recevoir les documents qu'avait demandés à l'époque le Conseil d'Etat. Or ces documents, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, nous ne les avons toujours pas reçus, et pour cause, puisque le Conseil administratif ne les a demandés – je pense qu'il aura l'occasion de confirmer l'information – qu'au mois d'août.

Au début juillet, les arguments évoqués par notre maire portaient sur le fait que, ma foi, la Ville avait assez donné, qu'elle n'avait plus rien à voir avec cette affaire – quand bien même elle avait été représentée pendant quatre ans au conseil de fondation – d'autant que ce stade, finalement, se trouve sur la commune de Lancy! C'est un hasard, mais au même moment on parle de la création de la Maison de la danse à Lancy et on ne voit pas là un certain communalisme étriqué. Personne ne se plaît à le relever et je le déplore, car pour ma part j'avais trouvé ces propos un peu curieux. Au moment même où on parle du développement de la culture à Lancy, on parle de se retirer dans un autre domaine de la culture, la culture physique, elle, et j'avais trouvé cela curieux.

J'en arrive maintenant à la période très contemporaine des mois de septembre et octobre, où les partis de l'Entente, de l'UDC – et du PDC – vous proposent ce soir un projet minimal pour, je dirai réamorcer la pompe. C'est là le deuxième volet de mon exposé, qui sera beaucoup plus court que le premier et où je voudrais développer trois ou quatre arguments qui nous semblent fondamentaux et qui démontrent, de notre part, une volonté de faire un pas dans votre direction.

Le premier de ces arguments est que l'intérêt du contribuable réside dans la transparence du montage financier. Or on ne peut avoir la transparence, l'assurance d'obtenir des documents, que si l'on est partie prenante du stade. Nous ne voulons pas quitter le conseil de fondation, nous pensons qu'il est indispensable que la Ville y soit représentée et c'est le sens de la motion M-383. Il est évident que nous avons intérêt à rester dans le cockpit de l'avion, plutôt que de disparaître dans la soute! Nous sommes de toute façon impliqués au niveau financier et nous préférons ne pas pratiquer la politique de la chaise vide.

Ensuite, il s'agit de donner un signal fort en termes de participation aux infrastructures supracommunales. Il est extrêmement important dans le contexte actuel – on a parlé du ballet du Grand Théâtre, de la Maison de la danse – de ne pas donner l'impression que la Ville se marginalise. En ce sens, alors que la com-

mune de Lancy a ajouté 3 millions aux 3 premiers millions qu'elle avait mis dans cette opération, il serait archinaturel que la Ville ouvre à nouveau son porte-monnaie.

Nous pensons également que la Ville ne peut pas décemment, et c'est là un point central, se défausser de ses responsabilités dès lors que, pendant plus de quatre ans, elle a été représentée au conseil de fondation par un de ses magistrats. Qu'on le veuille ou non, qu'on ait été favorable ou défavorable au stade, nous devons assumer aujourd'hui nos responsabilités et, s'il y a un dépassement de crédit, nous devons apporter notre pierre. Cette pierre, cette somme de 1,5 million de francs, sur une fourchette estimée entre 8 et 11 millions, est une petite part. Si nous proposons une si petite part, c'est parce que l'Etat a d'ores et déjà avancé, par l'intermédiaire de M. Moutinot, une somme de 4 millions, au titre de prêt. J'ai la faiblesse de croire que ce sera un prêt non remboursable, mais bon, l'avenir nous le dira…

Le président. Monsieur Maudet, je vous prie de conclure, s'il vous plaît!

M. Pierre Maudet. Je conclus, Monsieur le président. Au-delà de ces 4 millions, nous pensons que la commune de Lancy a fait son effort et que c'est maintenant à la Ville de contribuer à réamorcer cette pompe. Il faudra que les privés participent aussi, c'est la cautèle que nous avons introduite dans notre projet d'arrêté. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir ces deux textes, qui sont extrêmement bien pensés, que nous avons pris le temps de rédiger soigneusement, qui sont consensuels et qui se veulent un signe à l'endroit du contribuable, du Conseil administratif et de nos autres partenaires collectivités publiques.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). J'allais être très bref et dire simplement que, pour les Verts, c'était non! Puis, après l'avoir entendu, il m'est aussi venu l'intention de dire, à propos de l'intervention de M. Maudet: «C'était un peu long, jeune homme, on aurait pu dire bien d'autres choses en somme!»

Monsieur Maudet, je vous aurais volontiers pardonné d'oublier certaines choses ou de ne pas les connaître, puisque vous n'étiez pas là à l'époque où s'est discutée cette proposition, mais ce qui me fâche, c'est que vous mentez par omission. J'ai aussi exhumé la proposition PR-284 d'une vieille enveloppe un peu chiffonnée, ainsi que le rapport PR-284 A, voté le 14 janvier 1998. Si vous avez eu ce document sous les yeux et si vous avez lu le *Mémorial*, vous auriez dû dire

d'autres choses en somme! Vous n'auriez pas simplement dû citer le dernier alinéa qui demandait un crédit de 3 millions, mais vous auriez dû lire le début de la proposition. En plus des 3 millions que la Ville a accordés au titre de participation à la construction du stade, vous auriez dû dire qu'il y avait également un crédit de 1 350 000 francs pour un terrain de football stabilisé à Vessy, vous auriez dû dire qu'il y avait un deuxième terrain de foot stabilisé, soit 2,7 millions, et vous auriez dû dire qu'il y avait enfin 832 987 francs pour remettre en état le terrain de football de Trembley, à l'avenue Giuseppe-Motta, ce qui nous amène à 6,5 millions. Je vous fais grâce des 180 000 francs pour l'étude du déplacement d'un dépôt de la Voirie, etc. Vous auriez dû dire tout cela, vous ne l'avez pas dit et je trouve que c'est regrettable, parce que cela ternit votre image ou en tout cas le sérieux avec lequel vous préparez vos interventions.

On en est donc déjà à 6,5 millions de francs. Il faut savoir que cela s'est voté dans un grand enthousiasme. Je lis le rapport de M[me] von Arx-Vernon: «Il est réjouissant qu'un projet aussi ambitieux que le stade de la Praille mobilise une majorité des partis politiques qui veillent aux intérêts et au rayonnement de Genève.» Pour ce qui est du rayonnement, on voit que le stade de la Praille rayonne! E ffectivement, c'est le rendez-vous des souris, il n'y a pas un chat! *(Rires.)*

De plus, je me dois d'ajouter – et nous, les Verts, sommes très fiers de ce que nous avons fait à l'époque – que nous avons fait montre d'une véritable opposition et que nous avons démonté le dossier pièce par pièce. Si vous avez relu le *Mémorial*, vous aurez constaté que tout ce que nous avions annoncé est arrivé! Nous vous avions annoncé que le capital international n'a pas de patrie et que Canal Plus ne resterait pas: c'est arrivé. Nous vous avions annoncé que le montage financier ne tenait pas la route: c'est arrivé. Vous vous êtes précipités la tête dans un sac, car il ne faut pas oublier non plus qu'en commission des sports vous n'aviez pas pris beaucoup de temps pour étudier tout cela. Je lis: «Audition de MM. Giroud et Perroud relative à l'ensemble des échanges fonciers: refusée. Audition de M. Choffat, chef de la Voirie, relative à l'échange parcellaire Baulacre-Sécheron: refusée. Audition de M. Bénédict Hentsch: refusée. Audition d'un représentant du Conseil d'Etat: refusée»… *(Exclamations, brouhaha.)* «Audition de la société d'exploitation Canal Plus: refusée. Audition des clubs de Varembé: refusée.» Ici, je relèverai l'arrogance du FC Servette, à qui il fallait tout Balexert pour lui tout seul! On a expulsé les petits clubs, qui ont dû s'expatrier sur d'autres terrains de football de la Ville, que celle-ci a dû aménager à hauteur des sommes que je vous ai rappelées tout à l'heure.

Je ne vais pas vous faire grâce non plus de la manifestation honteuse qui s'est déroulée dans les rues de Genève, conseiller national en tête, où on demandait de pendre les écologistes, parce qu'ils étaient opposés au stade… C'est dire, Monsieur Maudet, que vous êtes un peu amnésique!

Nous n'obéissons pas aux ordres, comme vous l'avez dit tout à l'heure, du Conseil administratif, qui annonce qu'il refusera ce crédit. Nous n'avons pas attendu cette prise de position: nous avons été responsables, sérieux dans l'analyse de ce dossier et nous vous avons dit non, alors que vous avez voté la tête dans un sac. Aujourd'hui, nous vous redisons non et vous n'aurez donc pas la majorité ce soir! *(Applaudissements.)*

M^me^ Liliane Johner (T). Nous voici face à une demande complémentaire pour le Stade de Genève, demande que nous n'allons pas soutenir. Et pourtant! Tout le monde sait que le Parti du travail a soutenu avec force la construction de ce stade et nous remercions d'ailleurs notre conseiller administratif André Hediger d'avoir mené à bien ce projet dont Genève peut être fière. Alors, me direz-vous, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout dans le soutien de ce dossier? Dans le désordre, je vais vous énumérer quelques raisons.

Pourquoi la Confédération n'a-t-elle mis que 5 millions dans le Stade de Genève, alors que Bâle, Zurich et Berne ont pu compter sur une manne fédérale beaucoup plus importante? Le Crédit Suisse, qui a décroché le sponsoring de l'Euro 2008, pourrait également faire encore un effort dans ce sens. Parmi les communes, toutes concernées par un stade à Genève, il n'y a que Lancy et la Ville de Genève qui aient participé au financement. Le Canton n'a fait qu'une avance de trésorerie, donc remboursable. Pensez-vous normal que la Fondation du stade ait supporté 9 millions pour la sécurité de l'ensemble de la région? Quant aux travaux de déplacement des voies CFF, ils se sont élevés à 9 millions. La fondation pourrait aussi voir du côté du groupe Jelmoli qui vient de se vanter d'avoir généré 100 millions de bénéfices. Pourquoi doit-on finaliser l'aménagement complet du stade, alors qu'il n'y a toujours pas de société de gestion, qui devait, elle, prendre en charge l'aménagement des buvettes, restaurants, etc.?

Nous suggérons donc à M. Maudet de demander au président de la fondation s'il trouve normal ce que je viens d'énumérer. Je lui suggère également, lui qui souhaite siéger à Berne, de voir du côté de la Confédération pourquoi Genève est pénalisé par rapport aux autres cantons.

Nous réaffirmons qu'en prenant cette décision le Parti du travail n'a aucunement l'intention de mettre le Stade de Genève en péril. Nous sommes très attachés au sport en général et continuons à penser que ce stade est indispensable à Genève, mais la Ville a fait son travail; c'est maintenant au conseil de fondation de faire le sien, en explorant toutes les pistes possibles.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Effectivement, l'histoire a ses vertus et on peut ressortir un certain nombre de textes, de rapports de commission; on peut les inter-

préter et leur donner la valeur que l'on souhaite. Pour notre part, nous pensons que nous sommes face à une réalité et que même les groupes qui étaient opposés à l'époque à ce projet ne peuvent pas nier qu'aujourd'hui le stade existe, qu'il est pratiquement réalisé. Comme le disait M. Maudet, il n'y manque plus que la serrure, mais sans ces finitions, c'est un ouvrage inachevé qui ne permet pas une exploitation telle qu'elle devrait être… *(Commentaires.)* Oui, je crois qu'on peut compter sur les Verts pour achever, au sens de tuer, le projet du Stade de Genève!

En ce qui nous concerne, nous pensons que la Ville ne peut pas se défausser de sa responsabilité dans ce projet, d'autant qu'il y a suffisamment d'autres projets où on nous dit que la Ville est responsable, où on nous dit qu'elle doit se saisir de tout et de rien… Aujourd'hui, on parle d'un projet bien réel, pour lequel la Ville s'est engagée. Si le conseil de fondation doit prendre ses responsabilités, on peut néanmoins se demander depuis combien de temps il aurait dû le faire et qui assurait la présidence de ce conseil de fondation. Je crois que l'intervenante précédente est particulièrement bien placée pour répondre à cette question!

Aujourd'hui, il s'agit de choisir: voulons-nous laisser partir à vau-l'eau ce projet de stade ou pensons-nous que la Ville, comme collectivité publique, a son rôle à j o u e r, avec d'autres intervenants? Le texte proposé ce soir ne vise pas à dire que la Ville doit tout prendre en charge, nous ne sommes pas en train de parler de garantie de déficit ou de je ne sais quoi: nous sommes en train de parler d'un effort que la Ville ferait collectivement avec d'autres partenaires, collectivités publiques et milieux privés, pour boucler cette opération, afin que le stade puisse fonctionner de manière correcte. S'il y a une chose à retenir des leçons du passé, c'est sans doute certaines des remarques faites par les Verts à l'époque, qui avaient probablement raison de mettre en évidence les faiblesses de ce dossier. Cela étant, il est un peu facile de dire aujourd'hui qu'on avait raison et qu'on se lave donc les mains de tout ce qui arrive. En fait, la question est de savoir si la Ville s'intéresse encore, oui ou non, à ce stade, qui n'est plus un projet et qui doit être achevé. La leçon à tirer du passé ne doit pas conduire la Ville à sortir par la petite porte – comme cela a pu être le cas dans d'autres dossiers qui mettaient en jeu à peu près les mêmes acteurs aux mêmes postes de responsabilité – mais à assumer sa responsabilité et à jouer son rôle de collectivité publique aux côtés d'autres intervenants.

J'en viens à la motion M-383 «Pour la transparence dans le dossier du Stade de Genève» et à la volonté exprimée d'avoir un représentant au conseil de fondation. Nous avons été un peu surpris, pour ne pas dire plus, de la réaction de mauvaise humeur, un peu enfantine, du Conseil administratif, qui a fait semblant de ne pas comprendre ce que le Conseil municipal voulait dire lorsqu'il disait qu'il ne souhaitait pas voir des membres du Conseil administratif prendre des fonctions opérationnelles dans ce type d'organes. Fort de son interprétation de la volonté du Conseil municipal, le Conseil administratif a décidé purement et simplement de se retirer du conseil de fondation. Nous pensons que c'est faire preuve, là aussi,

d'un manque de sens des responsabilités évident, parce que, qu'elle le veuille ou non, la Ville est engagée dans ce projet. Se retirer purement et simplement du conseil de fondation – après moi le déluge et aux autres de régler le problème! – nous paraît être une manière tout à fait légère d'envisager la situation.

Nous vous invitons donc à soutenir cette motion, parce que nous pensons que la Ville de Genève doit avoir un représentant au sein du conseil de fondation. Par représentant, nous n'entendons pas un conseiller administratif qui prendrait les fonctions qui était celles du magistrat de la Ville qui y siégeait auparavant, puisque cela, nous avons dit ne plus en vouloir. Par contre, nous n'avons jamais dit que nous ne voulions plus du tout de représentant de la Ville dans ce type de conseil.

Avant de conclure, j'aimerais signaler que nous présentons un amendement d'ordre formel au projet d'arrêté, que je déposerai sur le bureau du président et qui vise simplement un point de technique financière. Il s'agit d'ajouter l'article qu'on retrouve traditionnellement dans les projets ouvrant des dépenses d'investissement, à savoir celui réglant les conditions d'amortissement, puisqu'en l'état le projet d'arrêté PA-47 n'en comporte pas:

Projet d'amendement

«Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2022.»

L'actuel article 2 est supprimé et l'ancien article 3 devient l'article 2.

Comme l'a fait notre collègue Maudet et comme le feront sans doute beaucoup d'autres intervenants, nous vous invitons ardemment à engager la Ville dans l'achèvement du Stade de Genève, de manière que nous puissions, tous ensemble, nous enorgueillir d'avoir une infrastructure digne de notre canton et de notre municipalité.

(La présidence est momentanément assurée par M. Didier Bonny, deuxième vice-président.)

M. Guy Mettan (DC). Mes deux prédécesseurs ont déjà bien exposé tous les arguments qui militent en faveur d'une participation accrue de la Ville au financement complémentaire du stade. Je ne veux pas être trop long, ni vous épuiser, mais j'aimerais revenir sur quelques-uns de ces arguments. On l'a dit, ce stade est inachevé et c'est un argument qui, en lui-même, mérite qu'on accorde cette subvention de 1,5 million de francs. Vous savez tous, et M. Losio comme tout le

monde, que lorsqu'une maison n'est pas tout à fait terminée et qu'il manque encore quelques dizaines de milliers de francs pour compléter le toit, on les met, même si c'est à son corps défendant, même si cela ne nous fait pas plaisir du tout! Pour notre part, cela ne nous fait pas plaisir de devoir rallonger la participation de la Ville, mais nous sommes réalistes, pragmatiques: quand il manque quelques tuiles au toit d'une maison, on fait un effort, on les achète!

Monsieur Losio, je ne vois pas ce que l'écologie et l'environnement de ce canton gagneraient si on laissait inachevé ce stade déjà construit, où le béton est déjà coulé et tout à fait durci! Au contraire, l'écologie ne pourrait que gagner à ce qu'on l'achève en bonne et due forme, avec toutes les précautions qui s'imposent.

Ensuite, je dirai qu'il ne faut pas tout mélanger. Je ne vois pas ce que la réfection des terrains du Bout-du-Monde a à voir avec le Stade de Genève. Ce sont deux choses complètement différentes. En dehors de leur seul point commun qui est le football, ces sujets sont complètement différents. Là aussi, je vous interpelle: à moins de mépriser – ce qui est peut-être votre cas – les gens qui jouent au foot… *(Brouhaha.)* Vous auriez tout à fait le droit de le faire! Je comprends qu'on puisse tenir les pratiquants du football dans le plus grand mépris, mais personnellement ce n'est pas mon cas et je souhaite que tous les pratiquants du foot dans ce canton puissent avoir accès à un stade digne de ce nom.

J'en viens maintenant aux spectateurs. Il se trouve que j'ai été quatre ou cinq fois dans ce stade et que, chaque fois, il était plein. Pour le concert de Johnny, il était plein… *(Exclamations.)* J'ai peut-être assisté aux meilleurs événements, mais chaque fois le stade était plein. Je sais que beaucoup de matches cherchent leurs spectateurs, mais n'oubliez pas que la fonction crée l'organe et que le fait d'avoir un beau stade va amener peu à peu les gens à le fréquenter, comme c'est le cas pour tous les équipements dans notre société humaine. Que ce soient des cinémas, des supermarchés ou autres, il faut que les gens s'habituent à y aller… *(Brouhaha.)*

Le président. Monsieur Mettan, on ne vous entend plus, il y a un brouhaha infernal! Attendons que le silence revienne…

M. Guy Mettan. Autre élément: vous semblez oublier, vous qui nous accusez de pécher par omission, que si on a construit ce stade, c'est parce que le stade des Charmilles tombait en ruines, que c'était là le vrai scandale et qu'il fallait que Genève se dote d'un stade digne de ce nom. Je ne comprends donc pas que vous osiez nous reprocher de pécher par omission en mentant délibérément sur l'état calamiteux du stade des Charmilles.

Ensuite, vous oubliez aussi, Monsieur Losio, que la Ville dans cette affaire est gagnante, puisqu'elle se voit offrir gratuitement des espaces verts aux Charmilles par M. Hentsch. Ces derniers deviendront un parc, avec des arbres, de la verdure, où on pourra préserver la diversité biologique, accueillir les petits oiseaux, tout ce que vous souhaitez et que nous souhaitons aussi, et cela grâce à la construction du Stade de la Praille. Monsieur Losio, je vous invite donc fermement à revoir votre position.

Je termine en disant qu'il est logique que la Ville, qui a déjà beaucoup donné – je ne veux pas adresser ici d'autres critiques à notre conseiller administratif préféré M. Hediger – qui s'est beaucoup investie, puisse retrouver un représentant au conseil de fondation. Hier, nous avons proposé une motion pour ouvrir le conseil de fondation du Grand Théâtre à d'autres partenaires: dans le cas du stade, il est logique que la Ville ait un pouvoir de décision dans le conseil de fondation, étant donné tout ce qu'elle a fait pour le stade et tout ce qu'elle continuera, je l'espère, à faire avec votre appui.

Le président. Mesdames et Messieurs, je sais que ce débat est hautement passionnel, mais je vous remercie de respecter et d'écouter les personnes qui prennent la parole.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je ne me présente pas au Conseil national et je vais donc tâcher d'être bref! M. Froidevaux nous a inventé une nouvelle vocation hier au soir que j'ai beaucoup appréciée, à propos de l'augmentation de la subvention pour le Grand Théâtre, une institution publique et non pas privée, une nouvelle vocation donc qui était celle de mécène. Nous nous retrouvons donc mécènes aujourd'hui et la droite nous propose de faire aujourd'hui du mécénat pour les partenaires privés que sont Jelmoli, qui n'a fait que 100 millions de bénéfices cette année, et le Crédit Suisse, qui, lui, n'a dû gagner que quelques milliards… Il nous faudrait donc mettre encore 1,5 million de francs dans une structure contre laquelle notre groupe, avec les Verts, s'est battu, M. Ferrazino en tête.

Pour notre part, nous disions à l'époque qu'un stade de 15 000 places suffisait et que l'infrastructure devait être beaucoup plus simple. Nous disions que, dans les décennies à venir, ce projet allait être un gouffre financier. Aujourd'hui déjà arrive ce qui devait arriver: cela coince dès le départ! Pour notre part, nous n'allons pas prendre les contribuables de la Ville en otage. Nous prenons nos responsabilités, Monsieur Hainaut, précisément en décidant de ne plus mettre un sou dans une affaire aussi pourrie financièrement que celle-là; de même, il n'y a aucune raison que nous envoyions qui que ce soit siéger dans cette fondation!

M. Christian Ferrazino, maire. Bon nombre de choses ont été dites. Par rapport aux textes déposés, que nous avons lus avec attention, la question n'est pas tellement de savoir si on est pour ou contre ce stade. M. Maudet a fait des recherches intéressantes dans le *Mémorial* et a cité partiellement – M. Losio a complété, je l'en remercie – certaines propositions qui avaient été faites en leur temps, mais il ne vient à l'esprit de personne de contester que la Ville a donné 3 millions au bas mot – en dehors des addenda auxquels M. Losio a fait allusion – pour la construction de ce stade.

La question est de savoir s'il appartient aux collectivités publiques de pallier les carences du financement privé. Les partis de l'Entente disent oui d'une même voix. C'est assez nouveau comme discours! Quand un projet privé a des difficultés économiques, il appartient donc aux collectivités publiques, selon les partis de l'Entente, de venir à la rescousse; en l'espèce, on sollicite la Ville de Genève pour boucher les trous. A aucun moment je n'ai entendu dans l'intervention de M. Maudet – mais il aura l'occasion de le préciser – quelle résolution il allait proposer à ce Conseil vis-à-vis de Jelmoli et vis-à-vis du Crédit Suisse. Je vous rappelle, Monsieur Maudet – cela ne devrait pas être nécessaire, puisque vous avez relu le *Mémorial* – qu'au départ le projet de centre commercial devait permettre le financement du stade et que l'essentiel de ce financement devait être constitué de fonds privés. A cet égard, nous vous donnerons les documents que vous sollicitez tant et dont je regrette personnellement que vous ne les ayez pas eus plus tôt, car cela vous aurait évité d'écrire ce que vous avez écrit.

Vous avez parlé de surcoûts, de participations financières, de bénéfices: je ne sais pas de quels bénéfices vous parlez, mais, dans cette affaire, ce sont plutôt ceux de Jelmoli. M. Mino l'a rappelé: le montant des bénéfices de Jelmoli – il n'y a pas de honte à cela – se montait à 100 millions en 2002. Ce n'est pas mal et vous pourriez peut-être solliciter qu'une infime partie de ce bénéfice participe au découvert du financement. L'autre acteur privé est le Crédit Suisse: à ma connaissance, il ne se porte pas trop mal et vous pourriez également intervenir auprès de ce grand établissement. En effet, aujourd'hui, il est bien joli de proposer, grand cœur, 1,5 million de francs, alors que vous avez dit vous-même qu'il manquait 11 millions. L'Etat a décidé d'octroyer un prêt de 4 millions, dont vous dites, avec l'optimisme qui vous caractérise, qu'il sera transformé en donation: voilà encore la collectivité publique qui va passer à la caisse! Reste qu'il y a encore 7 millions à trouver. Sans compter une question à laquelle vous n'avez pas répondu: est-ce que tous les travaux ont été payés? En d'autres termes, ne faudrait-il pas ajouter à ces chiffres des factures qui n'auraient pas été payées?

Enfin, on apprend – mais vous ne l'avez pas dit non plus – qu'il faudra encore débourser plusieurs millions pour des problèmes de sécurité. A l'heure où nous parlons, il semblerait qu'un certain nombre d'interventions soient nécessaires

près de la gare pour assurer la sécurité, sans parler du coût de la passerelle. Monsieur Mettan, vous êtes toujours député et vous devez donc savoir que le Grand Conseil est en train d'examiner une passerelle qui irait du Bachet-de-Pesay jusqu'au centre commercial de la Praille et dont le coût, non pas estimé mais chiffré, est de 8 millions. On peut continuer longtemps ainsi… En l'occurrence, je veux simplement dire que voter aujourd'hui une rallonge de 1,5 million de francs, c'est accepter de voter, demain, le double ou le triple.

Et puis, pour reprendre le titre de votre projet d'arrêté, «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités», je vais aller jusqu'au bout! Aller jusqu'au bout, ce n'est pas se limiter à calculer le découvert de l'investissement, qu'aujourd'hui personne n'est à même de chiffrer mais dont on peut penser qu'il est beaucoup plus important que celui que vous laissez entendre. Vous le reconnaissez d'ailleurs implicitement dans une petite phrase de votre projet d'arrêté qui est assez intéressante, où vous parlez du «versement anticipé des loyers de Jelmoli, pour en inclure une partie dans le budget d'investissement, distordant ainsi les recettes de la Fondation du Stade de Genève». Vous avez raison, c'est un joli bricolage et ce bricolage ne va pas aider à assurer le budget de fonctionnement.

Vous dites vous-même que les montants qui devaient être versés par Jelmoli dans le cadre du fonctionnement annuel du stade ont été versés pour l'investissement – qui plus est, de manière insuffisante, on s'en rend compte aujourd'hui. Qu'est-ce qui va donc permettre, Monsieur Maudet, de couvrir les frais d'exploitation annuels? Est-ce la rente dérisoire versée par Jelmoli? En tout cas pas. Est-ce le produit de la vente des billets, qui sont distribués gratuitement pour un certain nombre d'entre eux? A cet égard, M. Mettan est formidable: il prétend que le stade est toujours plein. Je ne sais pas quand vous y êtes allé, Monsieur, mais un petit bilan de la fréquentation indique que le FC Servette, quand il se porte bien, arrive à 7500 spectateurs. Je sais que vous aimez beaucoup Johnny, qui a rempli deux fois le stade, mais, à part Johnny et ses deux concerts, seuls les matches Suisse-France, Suisse-Italie et, un peu moins spectaculaire, Suisse-Albanie ont rempli le stade. Je ne sais pas quelles sont les projections faites par la société d'exploitation – dont je crois savoir qu'elle n'existe pas vraiment… – et je ne m'engagerai personnellement pas à vous les donner, mais si vous avez des renseignements plus précis, vous nous éclairerez.

Pour ma part, je ne pense pas que nous ayons beaucoup de garanties quant au fait que le budget de fonctionnement sera équilibré. S'agissant de quelques remboursements auxquels devra faire face la société d'exploitation, je citerai en premier le remboursement au Crédit Suisse. Ce dernier, dans sa grande générosité, a consenti un prêt remboursable à raison de 250 000 francs par année. Vous avez vanté la générosité de la Ville de Lancy tout à l'heure, mais dans votre élan vous

avez oublié de préciser que les 3 millions qu'elle a récemment votés étaient aussi un prêt, remboursable sur une période de trente ans, à raison de 100 000 francs par année. Il va donc falloir payer 350 000 francs par année pour le remboursement des investisseurs, montant qu'il faudra bien prendre sur le budget de fonctionnement. Je n'ai pas osé regarder du côté des amortissements, mais vous imaginez le montant qu'ils peuvent atteindre! Je n'ai pas non plus retenu le remboursement du prêt de l'Etat, parce que votre optimisme va peut-être se révéler réaliste et que l'Etat transformera peut-être son prêt en subvention.

Cela pour dire qu'à nos yeux il est irresponsable aujourd'hui de vouloir verser quoi que ce soit pour le reste du financement de ce stade, tant qu'un rapport sur l'état des comptes ne sera pas produit et que nous n'aurons pas la démonstration que le budget de fonctionnement sera équilibré. C'est d'ailleurs le minimum que vous auriez pu demander. Puisque vous dites avoir passé du temps à rédiger ces projets, vous auriez pu préciser ces éléments et réclamer ces garanties. Concernant l'équilibre du budget de fonctionnement, je crois vous avoir démontré, par les quelques exemples que je vous ai donnés, qu'on est loin du compte. Je ne sais pas si vous connaissez le prix de location du stade par soirée; apparemment, il doit être assez élevé, puisque, d'après mes informations, il semblerait que Servette ait déjà une ardoise vis-à-vis de la société d'exploitation du stade. C'est dire qu'il va y avoir des problèmes plus importants que ceux qui sont évoqués ce soir.

Je ne vais pas allonger davantage, mais je vous le répète: ne vous trompez pas de débat. Certains ont plaidé pour qu'on ne laisse pas le stade inachevé, M. Mettan évoquant l'image des tuiles… En parlant de tuile, d'ailleurs, c'en est une! *(Rires.)* Ce stade doit maintenant être achevé, tout le monde est d'accord, mais aux frais de qui? C'est une opération privée et nous devrions solliciter les privés pour l'achever. Il n'appartient pas aux contribuables genevois de passer à la caisse pour combler le découvert d'une opération qui n'a pas été clairement étudiée au départ. C'est ni plus ni moins le sens du message du Conseil administratif. *(Applaudissements.)*

M^me^ Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste s'opposera aux deux projets qui nous sont proposés, pour des raisons qui sont simples et qui, ma foi, ont été dites par l'ensemble des intervenants, et notamment le manque de transparence dans ce d o s s i e r. Aujourd'hui, personne n'est capable de nous dire quels sont les comptes. Nous avions demandé ces documents, nous ne les avons toujours pas reçus et nous n'avons donc pas pu les étudier. Nous nous rendons bien compte qu'il nous manque une vue d'ensemble et qu'à défaut d'une vue d'ensemble il nous est impossible de prendre une décision. De toute façon, la première chose qu'il me semble logique de faire, c'est de tirer les leçons du passé. Nous n'allons pas voter ce soir, la tête dans le sac, un montant de 1,5 million de francs, sachant que le

compte d'exploitation est déficitaire. Aujourd'hui, les partis de l'Entente nous demandent 1,5 million, mais dans un an et demi, dans deux ans ou dans trois, c'est 12 millions qu'on va demander, puisque jusqu'à présent personne n'a prouvé que le compte d'exploitation sera bénéficiaire. Bien au contraire, il est prévu que, pour les cinq ou sept prochaines années, il sera déficitaire.

En l'occurrence, la question qui se pose, c'est: est-ce que le projet est viable? Aujourd'hui, nous ne pouvons pas répondre à cette question. Visiblement, par rapport à tout ce qui a été dit, à tout ce qui a pu être lu dans la presse, le projet n'est pas viable actuellement. On a appris qu'un prêt remboursable de 4 millions avait été octroyé par l'Etat. M. Maudet nous dit que l'Etat pourrait convertir ce prêt en subvention. Ma foi, j'attendrai de lire un communiqué de presse du Conseil d'Etat qui le confirme… Par ailleurs, quid de la participation de la Ville de Lancy? Pas de réponse. Quid de celle de la Fondation Hippomène, qui siège aussi au conseil de la Fondation du Stade de Genève? Quid du Crédit Suisse? Pas de réponse. Quid du groupe Jelmoli? Pas de réponse. Quid de la Ville de Carouge, commune limitrophe qui, somme toute, pourrait aussi être intéressée, elle qui a, je le rappelle, un centime additionnel à 36? Pas de réponse. Quid de l'Association des communes genevoises? Pas de réponse.

MM. Hainaut et Maudet nous disent qu'il nous faut donner un signe à l'égard du projet, à l'égard du contribuable et aller jusqu'au bout. Pour ma part, je pense que si, ce soir, nous décidons de voter ces 1,5 million de francs, même avec les cautèles qui ont été mises par M. Maudet, nous donnons au contribuable un signe totalement contradictoire. En d'autres termes, nous lui disons que nous n'avons aucun renseignement, aucune certitude, que nous avons demandé des documents que nous n'avons pas reçus, mais qu'à défaut de réponse nous votons quand même 1,5 million de francs. Et puis, dans un an et demi, ou dans deux ou trois ans, quand on nous proposera des rallonges, nous continuerons, puisque somme toute il faut aller jusqu'au bout. Quant à moi, je pense que ce n'est pas une bonne idée que d'aller jusqu'au bout dans ces conditions-là. Ce n'est pas non plus nier notre responsabilité que de dire qu'en l'état il n'est pas possible de voter ce montant.

Je ferai une dernière remarque. Ce projet d'arrêté et cette motion ont quand même quelque chose de piquant en ce qu'ils sont quelque peu contradictoires. Bien qu'on nous dise, dans les considérants, à quel point on n'est pas sûr d'y arriver et combien d'inconnues il y a – et de rappeler que le Conseil municipal a demandé des documents qu'il n'a toujours pas reçus – on nous demande, à l'article 3, de débloquer 1,5 million de francs pour autant que d'autres partenaires mettent la main à l'ouvrage. Il y a là quelque chose que j'ai de la peine à comprendre, Messieurs les auteurs du projet d'arrêté. Soit vous avez toutes les garanties que ce projet est viable et qu'il faut aller jusqu'au bout et, sûrs de votre coup, vous proposez de débloquer un crédit sans mettre aucune cautèle; soit vous n'êtes pas sûrs de

vous et c'est la raison pour laquelle vous proposez un projet à mi-chemin, en mettant des cautèles. La somme de 1,5 million est d'ailleurs une somme qui sort de je ne sais où, car personne n'a articulé de chiffres. M. Maudet nous expliquera peut-être que, sans *business plan*, sans aucun document, il a réussi, avec ses collègues, à évaluer qu'à 1,5 million la participation de la Ville de Genève sera définitive, qu'ainsi nous serons allés jusqu'au bout, que nous nous serons montrés responsables et que nous aurons réussi à achever le projet!

M. Georges Queloz (L). Pour ma part, je ne vais pas mélanger les investissements et le budget de fonctionnement. Si l'on veut que le budget de fonctionnement puisse se mettre en place, il faut déjà que l'outil nécessaire au fonctionnement soit terminé.

Pourquoi avons-nous voulu ce stade? Je voudrais quand même rappeler à cette assemblée que, lorsque nous avons voté le premier crédit de 3 millions, j'avais proposé, avec le soutien de mon groupe, que nous votions un arrêté de 10 millions. Tout à l'heure, M[me] Johner a rappelé que la Confédération, comme par hasard, n'avait pas mis suffisamment d'argent. Mon argument, à l'époque, était justement que la Confédération regarderait quel effort la Ville avait fait pour faire un effort équivalent. Il fallait donc mettre au moins 10 millions pour que la Confédération alloue les 3 millions supplémentaires que nous aurions pu attendre et qu'elle a finalement alloués à d'autres stades. Je vous rappelle que Zurich vient de voter, avec le soutien de la population en référendum, un complexe et un stade de 350 millions.

Cela dit, le siège au conseil de fondation, c'est vous, sur les bancs d'en face, qui l'avez demandé. Je vous rappelle que c'était une condition que vous avez posée. Par ailleurs, M. Losio reprochait à M. Maudet d'avoir volontairement oublié certaines choses. En l'occurrence, M. Losio a aussi des trous de mémoire. Il oublie les différents échanges de terrains qui ont eu lieu, tous les avantages que la Ville a obtenus, dont, par exemple, le parc des Charmilles.

Enfin, concernant les bénéfices de certains grands établissements bancaires ou commerciaux, je rappellerai qu'on ne parle pas ici de Genève, mais de l'ensemble du territoire. Si chaque commune vient frapper à la porte, les millions auxquels vous faites allusion ne dureront pas longtemps. Heureusement, ces sociétés savent gérer leurs fonds beaucoup mieux que nous au sein de cette Ville!

Je voudrais encore dire que, dans cette enceinte, il y a deux poids, deux mesures selon les dossiers. Nous allons bientôt traiter d'un crédit pour la patinoire des Vernets. Nous avons déjà consacré 17 millions à sa construction et, maintenant, on nous demande 9 millions de plus pour la rénover: je me réjouis d'entendre les arguments qui seront développés très prochainement sur ce sujet!

Pour terminer, je rappellerai qu'à l'époque nous avons voté ces 3 millions dans l'espoir, entre autres, que la Suisse obtienne l'organisation des Championnats d'Europe de football. Aujourd'hui, c'est chose faite, avec l'Autriche. Que dirions-nous si nous avions prévu un stade qui ne permette pas d'accueillir un match desdits championnats à Genève, alors que nous avons un aéroport? Compte tenu de tout ce que génère un tel événement, notre participation n'est pas une subvention, mais bien un partenariat, parce que la Ville bénéficie aussi des retombées directes et indirectes. Il faut donc parler ici, non pas d'une subvention, mais d'un investissement, parce que, lors de ces grandes manifestations sportives, nous retrouverons nos billes!

M. Eric Ischi (UDC). Je partage bien sûr tout ce qui a été dit par nos collègues signataires de ces projets et j'ajouterai seulement un ou deux mots. To u t d'abord, personne ne peut nier que, dès le début du projet de stade, la Ville de Genève a pris une part, je dirai presque prépondérante, dans ce stade. Elle est partie prenante dans tous les cas et c'est dans ce sens qu'elle doit savoir endosser ses responsabilités. Je suis frappé que, tout à coup, parce qu'il y a des diff icultés, on veuille se débarrasser de ce bébé encombrant et se retirer de tout. C'est donc bien dans un esprit de responsabilité que nous proposons cette somme pour permettre la finition de cet ouvrage, sachant évidemment que cela ne suffira pas et que les autres partenaires devront prendre également leurs responsabilités.

Ensuite, tout le monde a rappelé que le terrain du stade des Charmilles, magnifique cadeau, avait été cédé à la Ville, mais je voudrais répondre àM. Losio, qui évoquait le coût des terrains en stabilisé du Bout-du-Monde. Il faut tout de même se souvenir que ces terrains faisaient partie des échanges de parcelles qui ont eu lieu entre l'Etat et la Ville, lesquels ont été une excellente opération pour la Ville de Genève. Celle-ci payait chaque année quelque 280 000 francs de droit de superficie à l'Etat pour la parcelle de Vessy, qui maintenant appartient à la Ville. Pour la parcelle de Frontenex, où se trouve la caserne du SIS, la Ville payait 140 000 francs par année, et cette parcelle appartient maintenant à la Ville de Genève. Ces échanges doivent donc aussi être pris en compte dans ce dossier.

M. Guy Mettan (DC). Je voudrais d'abord féliciter notre maire pour son humour, que j'ai beaucoup apprécié. Pour continuer dans le même registre, je préciserai qu'une des raisons qui nous fait soutenir ces projets, c'est la volonté de soulager la détresse du maire, accessoirement conseiller administratif en charge de l'aménagement et des travaux, qui se lamente de ne pas arriver à dépenser tout

son budget d'investissement! Il arrive si peu à le dépenser qu'au budget 2004 les investissements ont été diminués de 150 millions à 100 millions. Personnellement, je réponds à cette détresse: Monsieur Ferrazino, puisque vous n'arrivez pas à dépenser les sommes budgétées, remerciez-nous de vous faire une proposition intelligente vous permettant d'investir 1,5 million dans le stade. D'ailleurs, si nous avions été gentils, c'est 15 millions que nous vous aurions proposés pour vous permettre de dépenser ce budget d'investissement. Comme nous n'avons pas voulu vous rendre la tâche trop facile, nous nous sommes limités à 1,5 million de francs et j'espère que vous serez sensible à ce désir d'aller à votre rencontre!

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord vous donner quelques informations concernant les documents mentionnés par M. Maudet et M[me] Salerno. Vous nous aviez réclamé les documents remis au Conseil d'Etat par la fondation et que j'avais préparés avant de démissionner; nous avons donc demandé à la fondation l'autorisation de vous les transmettre et nous avons reçu la réponse il y a quinze jours ou trois semaines. Ces documents doivent actuellement être à l'impression, au Secrétariat du Conseil municipal; vous les trouverez donc dans l'enveloppe contenant l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil municipal.

Une chose m'étonne lorsqu'on parle de la participation de la Ville à la construction du Stade de Genève: tous ceux qui ont fouillé les archives ont oublié une chose importante, à savoir qu'à ce jour le stade a coûté 24 millions à la Ville de Genève! Monsieur Maudet, vous n'avez pas trouvé ces chiffres dans le *Mémorial*. Je m'explique. Lorsque, en 1999, j'ai fermé les Abattoirs, qui étaient gérés par la Société des bouchers, il y avait 21 millions de déficit qui n'ont jamais été payés par les bouchers, quant à Frigo II, il avait été construit quelques années auparavant! Nous avons dû passer cette somme en pertes dans les comptes de la Ville de Genève et nous n'avons pas pu récupérer cet argent au moment de l'échange de terrains avec l'Etat, celui-ci ayant imposé un prix moyen par rapport à la valeur du mètre carré de terrain en zone industrielle. Je rappelle d'ailleurs que dans un premier temps l'Etat nous avait demandé de céder gratuitement ce terrain; ensuite, nous sommes tombés d'accord sur un prix moyen en vue de l'échange de ces terrains.

Comme le rappelait M. Ischi, nous avons récupéré à cette occasion un certain nombre de parcelles intéressantes pour la Ville de Genève. Hormis les parcelles de Vessy et de Frontenex, il y avait l'Alhambra et d'autres terrains. Ceci ne doit pas être oublié dans les calculs. En tant que président de la fondation, j'ai souvent eu l'occasion de rappeler à ceux qui nous demandaient davantage que la Ville avait déjà fait un effort de 21 millions, qui ont été passés en pertes dans ses comptes. C'est là un élément important.

A part le Crédit Suisse, seules des collectivités publiques ont participé à la construction de ce stade, à savoir la Confédération, le Canton, la Ville de Genève et la Ville de Lancy. On ne peut pas dire que Jelmoli a participé directement, puisque cette entreprise ne paie qu'une redevance de superficie sur un certain nombre d'années. En l'occurrence, Jelmoli a avancé cette redevance de superficie, qui devrait s'étendre sur quarante-six ou quarante-sept ans. Comme le maire vient de le dire, la seule société privée qui ait octroyé un prêt, sans intérêts mais remboursable à raison de 250 000 francs par an, est le Crédit Suisse. Il n'y a donc pas eu beaucoup de participation au niveau des privés. Peu de privés ont participé, excepté la souscription pour l'achat de sièges durant dix ans, qui a rapporté 3 ou 4 millions.

Bien entendu, nous voudrions tous voir ce stade achevé. Pour ma part, j'avais fait un certain nombre de démarches auprès de la Confédération, alors que la décision de l'UEFA concernant l'Euro 2008 n'était pas encore prise. En effet, le stade a été un des éléments déterminants pour décrocher ces championnats. Puisque la Suisse a été choisie pour l'Euro 2008, des démarches devraient à nouveau être entreprises pour que la Confédération fournisse une participation financière de quelques millions. Par ailleurs, on sait que la Confédération a investi plus d'argent dans les stades des autres cantons. Pour citer l'exemple du stade de la Pontaise à Lausanne, dont le projet n'a pas encore été approuvé par la municipalité, la Confédération alloue 7 millions, alors que Genève n'a reçu que 5 millions.

Quant à l'Association des communes, que j'avais contactée, elle a catégoriquement refusé, sous prétexte qu'il ne s'agissait pas d'un équipement de niveau cantonal. C'est assez étonnant, puisque, à vous entendre, le stade est aujourd'hui devenu un équipement cantonal! C'est dire que vous devriez faire des démarches auprès des autres communes pour qu'elles fournissent une contribution financière, à raison de 100 000 ou 200 000 francs. J'avais également abordé la Ville de Carouge, mais celle-ci venait de procéder à l'agrandissement de son stade, le FC Carouge étant passé en Ligue B, ce qui nécessitait de remplir les conditions posées par l'Association suisse de football.

Ce soir, la situation pourrait être différente s'il n'y avait pas eu de problème avec la société de gestion. Dans l'accord que j'ai signé avec Canal Plus, la société de gestion devait déposer 1 million en banque, ce qui n'a jamais été fait, et elle s'engageait en outre à financer les aménagements intérieurs nécessaires à la gestion du stade, pour un montant compris entre 3 et 4 millions. Or Canal Plus est actuellement dans les chiffres rouges. Par ailleurs, la société de gestion qui devait prendre en charge les aménagements intérieurs, notamment les buvettes et restaurants, n'existe plus et je ne suis pas persuadé qu'une telle société pourra être retrouvée. Est-ce alors aux collectivités publiques de prendre en charge les aménagements intérieurs dont bénéficieront ceux qui géreront ce stade par la suite?

Je le répète: le stade n'est pas fini et nous souhaitons tous qu'il soit achevé. Je pense que la situation aurait été différente – et je l'ai dit avant de quitter la présidence de la Fondation du Stade de Genève – si Jelmoli, le Crédit Suisse ou la Confédération avaient été prêts à investir une certaine somme. Lancy a fait un effort, le Canton aussi, mais il convient que les privés fassent de même. Quand on met 100 millions pour la Coupe de l'America, on pourrait aussi, me semble-t-il, participer au financement du stade.

Afin que vous compreniez bien la position actuelle du Conseil administratif, je citerai un autre élément de blocage. L'Etat nous demande de participer au centre de conférence de Palexpo pour 20 millions. En revanche, suite à la dénonciation par la Ville de Genève de la convention de police, nous n'avons toujours pas eu de retours en matière de taxe sur les carburants pour l'entretien des routes. Nous nous en sommes entretenus il y a quelque temps avec l'Etat: cela représente une somme de 11 millions et, à ce jour, nous n'avons pas perçu un seul centime! Il en est de même pour les reliquats d'amendes: lorsque les contribuables ne paient pas leurs amendes, nous transmettons les dossiers au contentieux du Département de justice, police et sécurité. Aujourd'hui, ces dossiers représentent une somme de 3 millions! Nous en avons aussi parlé dernièrement avec le Conseil d'Etat.

Tout cela représente donc des sommes importantes. Par conséquent, je conçois qu'on demande à la Ville de Genève une participation pour achever ce stade, puisque nous voulons tous qu'il soit fini, mais sur une base différente. Si on nous présente un autre projet, je suis persuadé que mes collègues du Conseil administratif ainsi que le Conseil municipal, dès lors qu'il aura reçu les documents réclamés, auront une position radicalement différente. Je le répète: puisque nous vivons dans une société où le libéralisme domine, alors que ce libéralisme démontre qu'il est prêt à financer le stade à la place des collectivités publiques!

(La présidence est reprise par M. André Kaplun, président.)

M. Pierre Maudet (R). Apparemment, je suis le dernier orateur. Je vais donc conclure ce débat, et cette assemblée pourra ensuite voter pour achever le stade. M. Hediger a la métaphore bouchère ce soir; il nous avait caché qu'il avait aussi une formation de charcutier pour saucissonner ainsi ses arguments… (*Exclamations, protestations.)* Jusqu'ici, nous avons entendu un concert de «y'a qu'à, mais pas comme ça», et il est certains propos sur lesquels je dois revenir… *(commentaires)* …pour autant que le conseiller administratif en charge des sports me laisse la parole!

D'abord, j'aimerais revenir sur l'intervention de M. Losio. S'il a, avec son groupe, le mérite de la cohérence, il nous avait habitués à davantage de rigueur intellectuelle. Je déplore, Monsieur Losio, quand vous citez *Cyrano* et les deux premiers vers de la tirade des nez, que vous n'ayez pas été jusqu'au bout, car «à la fin de l'envoi je touche», alors que vous bottez en corner! Vous oubliez en effet de préciser quelle était la majorité à l'époque. Certes, votre groupe a le mérite de la cohérence, mais qu'en est-il des autres groupes de l'Alternative qui, à l'époque, avaient soutenu ce stade? C'est bien leur incohérence que nous déplorons et sur laquelle nous voulons mettre le doigt ce soir.

Mes collègues Ischi et Mettan ont rappelé tout à l'heure le bénéfice que retire la Ville de Genève dans cette opération, le bénéfice en termes fonciers. Ainsi, concernant le futur parc des Charmilles, la démolition du stade coûtera 1 million et l'aménagement entre 4 et 5 millions: pas besoin d'être grand scientifique ou grand mathématicien pour voir que la Ville a le beurre et l'argent du beurre dans cette affaire et qu'elle devrait donc pouvoir débloquer 1,5 million de francs pour sortir le Stade de Genève de la panade!

Il y a plus grave. Sachant que nous sommes capables de voter un crédit de 9 millions pour la patinoire des Vernets malgré un montage financier vraiment opaque, sachant que, pour les Vernets, on nous tient un discours complètement inverse sur ces bancs, en nous disant qu'on ne veut pas entendre parler des privés, je dis que ce n'est pas là la moindre des incohérences!

Monsieur Ferrazino, vous nous parliez tout à l'heure des carences de financement: j'abonde dans votre sens, c'est un constat que nous faisons tous les deux. Je l'ai dit tout à l'heure, je ne siégeais pas dans cette enceinte quand le premier crédit pour le stade a été voté, je ne sais pas si je l'aurais voté – probablement, vu ce qu'a fait mon groupe – mais entre-temps, entre le moment où le crédit a été voté et aujourd'hui, les carences de financement se sont fait jour. Or, qui était à la tête de la fondation, qui était censé être informé, par le biais de ce représentant de la Ville de Genève, de l'évolution du plan financier, du montage? Je vous laisse y répondre…

Vous mélangez ensuite, surtout vous, Monsieur le magistrat en charge des sports, l'exploitation et la réalisation du stade, mais ce sont deux choses à séparer. Pour notre part, nous ne proposons pas d'intervenir dans l'exploitation. Il est clair que l'exploitation doit obéir aux critères que vous avez évoqués tout à l'heure, à savoir la prise en charge par des privés, et le centre commercial sert aussi à cela. Quant à la réalisation, nous pensons – et ce n'est pas là le moindre des paradoxes évoqués par M. Ferrazino – que, s'il manque aujourd'hui une somme fluctuant entre 8 et 11 millions, c'est bien parce que votre Conseil n'a pas pris les devants pour exiger de savoir ce qu'il manque pour boucler les travaux. M. Ferrazino nous pose la question: que manque-t-il pour finir les travaux? Mais c'est vous qui devriez vous en préoccuper, c'est vous qui devriez le savoir, c'est vous qui auriez dû le

d e m a n d e r, car c'est vous qui nous représentiez au conseil de fondation. Il est donc un peu curieux que vous nous retourniez la question. En l'occurrence, c'est faire étalage du manque de transparence que nous voulions combattre avec notre motion.

Je regrette, ma foi, que le Parti socialiste et le Parti du travail retournent leur veste sur la question du stade. Ils l'avaient soutenu à l'époque et on sent ce soir un esprit revanchard. Je le regrette parce que c'est aussi faire étalage de mauvaise foi dans cette enceinte. Si vous voulez achever le stade, dites-le clairement; si vous voulez le zigouiller, vous pouvez le faire maintenant. Pour notre part, nous ne serons pas complices de cet acte, parce que nous pensons que les amateurs de sport et les défenseurs du sport se trouvent dans nos rangs!

Le président. Je fais tout d'abord voter l'amendement de M. Hainaut, qui propose d'ajouter un nouvel article 3, qui se lit comme suit: «La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2022.» L'actuel article 2 est supprimé et l'ancien article 3 devient l'article 2.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hainaut à l'arrêté est refusé à la majorité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix; il est refusé à la majorité (1 abstention).

M. Guy Mettan (DC). Nous demandons un troisième débat, d'autant que d'ici là nous aurons reçu les documents que M. Hediger nous a promis, qui nous permettront peut-être de voter en meilleure connaissance de cause. Entre-temps, j'espère convaincre le groupe des Verts et M. Losio que, si nous acceptons cette proposition, nous pourrons aller déguster ensemble un bon cigare, en lisant la *Repubblica* et en commentant les dernières frasques de M. Berlusconi dans le parc des Charmilles, que la Ville aura pu aménager grâce à l'achèvement du Stade de Genève!

Le président. Etes-vous suivi par le tiers de l'assemblée? (*Le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée.)*

Le troisième débat sur ce projet d'arrêt aura donc lieu à notre prochaine session. Je mets aux voix la motion M-383.

Mise aux voix, la motion est refusée à la majorité.

17. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-90 «Contre la fermeture définitive de la rue des Savoises».

Cette pétition est renvoyée à la commission des pétitions.

18. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposées les motions suivantes:

– M-397, de *MM. Jacques Mino, David Metzger, Mmes Marguerite Contat Hickel* et *Liliane Johner:* «Un espace consacré à la paix et à la mémoire»;

– M-398, de *Mme Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Michel Chevrolet, Guy Mettan* et *Lionel Ricou:* «Un espace vert aux Chaumettes… avant la fin des procédures juridiques»;

– M-399, de *Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Caroline Schum, Anne Moratti-Jung, Vanessa Ischi Kaplan, MM. Roberto Broggini, Damien Sidler, Pierre Losio, Alain Marquet, Olivier Norer, Matthias Buschbeck, Alpha Dramé* et *Eric Rossiaud:* «Halte à l'encombrement de nos places»;

– M-400, de *MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Lionel Ricou* et *Mme Alexandra Rys*: «Mobilisation pour la semaine de la mobilité 2004»;

– M-401, de *Mmes Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Mme Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, Mme Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, Mme Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, Mme Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel* et *Mme Nicole Valiquer Grecuccio:* «Aménageons le triangle de Villereuse»;

– M-402, de *MM. Michel Chevrolet, Patrice Reynaud, Alain Dupraz, Alain Fischer, Guillaume Barazzone, Blaise Hatt-Arnold, Alpha Dramé, Alain Marquet, Pierre Losio* et *Mme Sandrine Salerno:* «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève»;

– M-403, de *Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Liliane Johner, MM. Olivier Norer* et *Sébastien Bertrand:* «Pour une livraison écomobile des ordres du jour du Conseil municipal»;

– M-404, de *MM. Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Olivier Norer, Christian Zaugg, David Carrillo, Gilles Thorel, Marc-André Rudaz, Jean-Pierre Oetiker, Mmes Caroline Schum, Alexandra Rys* et *Hélène Ecuyer:* «Sans papier au Conseil municipal»;

– M-405, de *MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, Mmes Caroline Schum, Liliane Johner* et *Alexandra Rys*: «Rénovation du Musée d'art et d'histoire»;

– M-406, de *MM. Roberto Broggini, Sébastien Bertrand, Pierre Rumo* et *Mme Nicole Valiquer Grecuccio:* «Obstacles sur la voirie et gabarit SIS».

19. Interpellations.

Le président. J'annonce les interpellations suivantes:

– I-100, de *M. Roman Juon:* «Le rond-point de Plainpalais se délabre; jusqu'à quand?»;

– I-101, de *M. Roman Juon:* «Est-ce que les questions écrites, les interpellations et les motions sont encore utiles?».

20. Questions écrites.

Le président. Ont été déposées les questions écrites suivantes:

– QE-112, de *Mmes Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Mme Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, Mme Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, Mme Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, Mme Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel* et *Mme Nicole Valiquer Grecuccio:* «Développement de la zone 30 km/h dans certains quartiers de la rive droite»;

– QE-113, de *M. Roman Juon:* «TV Léman bleu».

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif …… 2370

2. Communications du bureau du Conseil municipal …… 2370

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 400 000 francs affecté au Fonds chômage municipal et destiné à financer les derniers engagements temporaires en cours de procédure en 2003 et surtout les prolongations des contrats temporaires en cours des demandeurs d'emploi (PR-291 A)…… 2370

4. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 13 octobre 1999, intitulée: «Prolongement de la ligne TPG N° 6 jusqu'au collège Claparède, pour quand?» (I-808)…… 2385

5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 juin 2003, intitulée: «Exposition de sculptures dans les Rues-Basses ou au centre-ville» (QE-108) …… 2385

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet et Mme Monica Huber Fontaine, acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2003, intitulée: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève» (M-120) …… 2386

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2003, intitulée: «Pour un soutien municipal à Genèv'Roule» (M-237) 2392

8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 3 juin 2003, sur la pétition intitulée: «Ex-LN Industries SA, immeuble sinistré» (P-66) 2394

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 11 avril 2001, intitulée: «Modération de vitesse à la rue Tabazan» (QE-50)…… 2395

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 juin 2003, intitulée: «Construit-on encore des fontaines décoratives en ville de Genève?» (QE-109) …… 2397

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 juin 2003, intitulée: «Fermeture des quais les week-ends» (QE-110) …… 2398

12. Interpellation de M. Georges Queloz: «Déclarations du Conseil administratif avant, pendant et après le G8: infos ou intox?» (I-96) … 2398

13. Motion de M. Michel Ducret: «Rééquilibrage urbain: une activité culturelle majeure sur la rive droite» (M-373) …… 2401

14. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Exégèse du discours de législature du Conseil administratif» (I-97)…… 2405

15. Interpellation de M. Roberto Broggini: «La GIM et les pas-de-porte: drôle d'exercice!» (I-98) …… 2410

16.a) Projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47) …… 2412

16.b) Motion de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi: «Pour la transparence dans le dossier du Stade de Genève!» (M-383)…… 2414

17. Pétitions …… 2435

18. Propositions des conseillers municipaux …… 2435

19. Interpellations …… 2436

20. Questions écrites …… 2436

La mémorialiste:
Marguerite Conus